



2013  
agence de l'eau  
Rhin-Meuse  
rapport d'activité





## La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles mettent en œuvre dans chaque grand bassin hydrographique les objectifs et les dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques (article L213-8-1 code de l'environnement).

Au sein des comités de bassin, dont les agences de l'eau assurent le secrétariat, s'exerce le débat participatif et décentralisé entre les parties prenantes représentant les divers intérêts issus de la gestion et de la protection des ressources en eau (économiques, écologiques, sociaux, sanitaires, patrimoniaux...) dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin versant.

# 2013



**Paul Michelet**  
*Directeur général  
de l'agence de l'eau  
Rhin-Meuse*

## SOMMAIRE

- PAGE 4  
Gouvernance, planification
- PAGE 10  
Pilotage et mise en œuvre  
des politiques d'intervention
- PAGE 22  
Solidarité et coopération  
internationale
- PAGE 26  
Redevances
- PAGE 30  
Connaissance
- PAGE 34  
Informier et sensibiliser  
le public et les acteurs
- PAGE 38  
Ressources humaines  
et fonctionnement  
de l'établissement
- PAGE 42  
Bilan financier
- PAGE 46  
Indicateurs 2013  
du contrat d'objectifs  
et de performance

L'activité de l'année 2013 de l'agence de l'eau est marquée par l'engagement pratique du 10<sup>ème</sup> Programme dont les trois priorités sont, je le souligne à nouveau, la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, la restauration physique des cours d'eau et des zones humides et la réduction des rejets de substances toxiques.

De réelles avancées ont été obtenues en matière de dépollution des eaux (les rejets domestiques divisés par 4 en 20 ans, les rejets industriels par presque 5), et d'autres enjeux constituent désormais, le plus souvent, le facteur limitant de la reconquête du bon état des ressources en eau, d'où la nécessité d'expliquer pourquoi il faut faire évoluer collectivement les priorités de notre politique de l'eau.

Cela conduit les services de l'agence de l'eau, en étroite collaboration avec ceux de l'État, à entreprendre une sensibilisation accrue des acteurs élus et économiques de terrain, ces derniers étant plus familiers des interventions traditionnelles de l'agence de l'eau en matière d'assainissement et de lutte contre les pollutions "classiques".

Restaurer des milieux, lutter contre les pollutions diffuses sont des dossiers complexes à mener qui appellent, de la part des services comme celle des acteurs des territoires, beaucoup d'écoute et de concertation d'autant qu'ils sont souvent liés à des enjeux affectifs et patrimoniaux forts.

La multitude des parties prenantes en matière de lutte contre les pollutions diffuses issues des petites et très petites entreprises, la spécificité de l'agriculture, où la relation à l'eau est largement dépendante de la politique agricole commune (PAC), nous conduisent à travailler autrement et à convaincre les collectivités du rôle central qu'elles ont à jouer dans ces domaines, en particulier pour sauvegarder, pour l'avenir, les ressources en eau potable. Les moyens financiers sont mobilisés mais nous devons apprendre à être patients et faire évoluer nos compétences face à ces situations nouvelles.

Une évaluation de la politique nationale de l'eau a été menée en 2013 et nous avons la responsabilité d'utiliser au mieux l'argent public. Il faut témoigner des résultats acquis, faire valoir des retours d'expériences, identifier les défis du futur... C'est d'autant plus important que la politique de l'eau représente 20 milliards d'euros dont près de 3 milliards proviennent de subventions publiques.

C'est pourquoi nous recherchons aussi à renforcer la complémentarité et la cohérence de l'action publique en construisant, avec nos collègues des directions départementales des territoires, des DREAL et de l'ONEMA, les plans d'actions opérationnels qui répondent aux enjeux prioritaires de l'eau des territoires.

Dans un contexte de contraction des moyens humains mobilisables par nos différentes structures, cela facilite le partage et le portage des priorités et donne plus de visibilité à l'action publique auprès des maîtres d'ouvrage.

Bonne lecture,

# GOUVERNANCE, PLANIFICATION

Pour les services de l'agence de l'eau, l'année 2013 a été marquée par le démarrage de la 1<sup>ère</sup> année du 10<sup>ème</sup> programme et la poursuite de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau dans un contexte de rationalisation des moyens disponibles et de synergie avec les services de l'État et des collectivités.

## PRÉPARATION DU SECOND CYCLE DES SDAGE (2015)

Les **plans de gestion des eaux (SDAGE) et les plans d'action associés (programmes de mesures)**, dont l'élaboration et la mise en œuvre relève de la responsabilité des instances de bassin (Comité de bassin et agence de l'eau), entrent dans un **"2<sup>ème</sup> cycle" de vie (2016-2021)**. Ils devront être approuvés par les Comités de bassin avant le 22 décembre 2015. L'agence de l'eau s'est donc engagée, aux côtés de l'État et des autres opérateurs, dans la préparation de la révision des actuels instruments de planification (SDAGE 1<sup>er</sup> cycle).

### / BLUEPRINT EAU EUROPE 2020

Afin d'éclairer ses travaux, le Comité de bassin a été informé des réflexions menées fin 2012 par la **Commission européenne** pour améliorer la **gestion de l'eau en Europe à l'horizon 2020**<sup>1</sup> portant en particulier sur l'évaluation des plans de gestion, sur la rareté de l'eau et la sécheresse, sur l'adaptation au changement climatique et le cadre législatif.

### / ÉTAT DES EAUX 2013 ET DONNÉES

Pour mesurer les efforts réalisés et ceux à poursuivre, l'agence de l'eau a présenté le rapport de **"l'état des lieux" 2013 des milieux aquatiques du bassin**<sup>2</sup> (état des milieux aquatiques, causes de dégradation, expertises économiques...) qui a fait l'objet d'une adoption formelle par le Comité de bassin. Il a fait observer, à l'occasion de cette présentation, qu'il n'était pas raisonnable de changer constamment de "thermomètre", ce qui pouvait induire de fausses compréhensions de l'évaluation de l'efficacité de la politique de l'eau. Les instances de bassin ont souhaité qu'il soit trouvé des indicateurs de suivis qui puissent montrer de façon plus perceptibles par le public et les acteurs les évolutions aussi bien positives que négatives. Ce bilan va permettre d'adapter les actions en cours et les objectifs environnementaux lors de la mise à jour du plan de gestion des eaux (SDAGE) en 2014.

A cette occasion, **une application smartphone des agences de l'eau sur la qualité des cours d'eau de France métropolitaine**, a été présentée au Comité de bassin donnant pour la première fois en France un accès simplifié à des synthèses de 10 millions de données provenant de 5 000 stations de surveillance de l'état des cours d'eau français métropolitains.



1. Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe (blueprint eau Europe - Commission européenne)

2. L'état des lieux comporte notamment une évaluation des masses d'eau (code de l'environnement - article r.212-3). Cette évaluation, dont le cadre est réglementé, porte sur l'état "écologique", "chimique" et "quantitatif" (pour les eaux souterraines). Les données proviennent de l'ensemble des réseaux de surveillance des eaux.

Construire les instruments de planification au titre de la directive cadre sur l'eau et les décliner à l'échelle locale

contrat d'objectifs 2013-2018  
État - Agence de l'eau

**2013**   
première année du 10<sup>ème</sup> programme

*L'état des lieux a été adopté par le Comité de bassin : les masses d'eau surveillées depuis 2009 présentent une amélioration de leur état d'environ 30% pour les paramètres généraux et biologiques. En revanche, cela se dégrade pour la présence des substances toxiques.*

## 2<sup>ème</sup> édition du baromètre de l'opinion 2013

Le public met en avant ses priorités : l'eau potable, la santé (substances dangereuses) et la préservation de la biodiversité, alors que les assemblées s'intéressent à la gouvernance, la cohérence de l'action publique et les finances. Les associations restent attachées au principe pollueur-payeur.



*La préservation de la biodiversité, une des priorités pour les Français*

### / UN NOUVEAU TRAIN DE MESURES POUR 2014

L'agence de l'eau, en collaboration étroite avec les membres du secrétariat technique de bassin, a travaillé à la sélection des mesures (actions) les plus pertinentes pour améliorer l'état des ressources en eau. L'agence de l'eau a fourni les outils d'aide à la décision (bases de données, système d'information géographique...) et un accompagnement en terme d'animation pour associer largement les parties prenantes (services de l'État et des collectivités). Les travaux seront présentés au Comité de bassin et aux services en 2014.

### / AVIS DU PUBLIC ET DES ASSEMBLÉES

L'agence de l'eau a également présenté au Comité de bassin l'édition 2013 des **tableaux de bord des SDAGE** (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) ainsi que les résultats de la **consultation du public** qu'il avait lancée<sup>3</sup>, portant en particulier sur les nouvelles "**questions importantes**" à traiter dans le cadre de l'actualisation des plans de gestion des eaux du territoire (bassins versants des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse, partie française).

Les résultats de la **2<sup>ème</sup> édition du baromètre d'opinion 2013**<sup>4</sup> sur ce que pensent les Français de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, présentés au Comité de bassin, confirment que les Français placent la qualité de l'eau potable comme première préoccupation environnementale devant la qualité de l'air et le réchauffement climatique.

### / FAIRE APPEL A L'EXPERTISE LOCALE

Le secrétariat (l'agence de l'eau) a préparé une version finale du document "**les enjeux de l'eau pour les districts Rhin et Meuse**" en prenant en compte ces avis, document qui a été adopté par le Comité de bassin.

Le secrétariat technique (agence de l'eau et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine) a proposé aux instances la mise en place de groupes de travail faisant appel à l'expertise locale pour préparer la révision des plans de gestion des eaux des districts hydrographiques Rhin et Meuse (SDAGE). Les sujets portent sur "eau et santé", "eau et rareté", "eau, nature et biodiversité", "eau et pollution", "eau et gouvernance".

### / FAIRE CONVERGER LES TRAVAUX "EAU" ET "INONDATION"

L'agence de l'eau a participé d'une façon active aux travaux menés dans le cadre de la **directive inondation** qui doit conduire à un **plan de gestion des risques sur le bassin versant français du Rhin et de la Meuse** dans un calendrier similaire à celui de la directive cadre sur l'eau (22 décembre 2015).

Elle a contribué directement à animer le groupe de travail "**inondation**" issu de la Commission Planification du Comité de bassin. La convergence entre les deux directives "inondation" et "eau" est assurée par cette dernière instance.

3. de novembre 2012 à fin avril 2013

4. Agences de l'eau, Onema, Ministère de l'écologie



*Des plans déclinent à l'échelle départementale les actions à réaliser pour la préservation de la ressource en eau.*

## **MISE EN ŒUVRE DU 10<sup>ÈME</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION**

### **/ BILAN DU 9<sup>ÈME</sup> PROGRAMME**

L'agence de l'eau a produit le **bilan d'ensemble de l'action de l'agence de l'eau sur la période 2007-2012** (bilan du 9<sup>ème</sup> programme). Ce document a été valorisé devant le Comité de bassin et mis à la disposition des acteurs de l'eau.

### **/ INFORMATION ET CONTRACTUALISATION**

L'agence de l'eau s'est fortement impliquée pour **informer les acteurs** des nouvelles modalités de ses interventions et des objectifs de la politique de l'eau. En partenariat avec les **associations des maires** départementales et les **services de l'État**, elle est allée à la **rencontre d'élus locaux** lors de **forums**. Elle s'est également adressée aux animateurs des territoires en proposant des **journées techniques** sur des thèmes prioritaires comme les pollutions diffuses, les SPANC...

Elle a conclu différents **programmes de partenariats** avec les **Départements** du bassin (contrat-cadre pour l'eau), les fédérations de **pêche**, l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents, l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg...

### **/ ACTIONS TERRITORIALES**

Elle a mis en œuvre les **plans d'actions opérationnels territorialisés départementaux** (PAOT). Élaborés avec les services de l'État, ils déclinent, pour l'administration et l'agence de l'eau, à l'échelon départemental, les actions à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau, fixés dans les SDAGE.

#### **UN OUTIL NATIONAL DE SUIVI, OSMOSE**

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a conduit pour le compte du ministère chargé de l'écologie le projet national de suivi des programmes de mesures. La démarche a associé près d'une centaine d'utilisateurs au niveau des agences et des offices de l'eau, des services de l'État. L'agence de l'eau assurée leur formation. Ce projet a été très impliquant pour les services de l'agence de l'eau Rhin-Meuse en charge des systèmes d'information et de la planification.

## POLITIQUE DE L'EAU ET ÉVALUATION, LES INSTANCES DE BASSIN

Dans le cadre des travaux du Gouvernement sur l'évaluation de la politique de l'eau et la feuille de route issue de la 2<sup>ème</sup> Conférence environnementale, le Comité de bassin présidé par Claude Gaillard a considéré que l'action des instances de bassin (SDAGE, Programmes) s'inscrivait pleinement dans la feuille de route du Gouvernement. Le Comité de bassin a rappelé son attachement à la gouvernance de bassin et à la préservation des moyens dédiés à la mise en œuvre locale de la politique de l'eau (dispositif redevances et aides de l'agence de l'eau).

### Comité de bassin Rhin-Meuse (100 membres)

- > 40 collectivités
- > 40 usagers
- > 20 représentants de l'État

> avis conforme sur le programme et les redevances de l'agence de l'eau

> planification des actions de la gestion de l'eau du bassin hydrographique dans le cadre des SDAGE

> avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou un lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques

#### Les dates

Le Comité de bassin Rhin-Meuse, présidé par Claude Gaillard, s'est réuni 3 fois en 2013 :

- 20 juin 2013 à Strasbourg, réunion décentralisée à l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg avec qui l'agence de l'eau a un partenariat
- 15 octobre 2013
- 29 novembre 2013

### / LE COMITÉ DE BASSIN

Le Comité de bassin s'est dit disposé à étudier les évolutions structurelles de fonctionnement et d'objectifs destinées à améliorer l'efficacité de cette mise en œuvre de la politique de l'eau, dans le sens de l'intérêt général. Il a souhaité que son Président porte une motion auprès du **Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**, concernant la nécessité de **maintenir les moyens financiers de l'agence de l'eau** pour permettre la **mise en œuvre des actions planifiées**.



*Le Comité de bassin a rappelé son attachement à la gouvernance de bassin et à la préservation des moyens dédiés à la mise en œuvre locale de la politique de l'eau via l'agence de l'eau. De gauche à droite : Guy Fradin, Président du Conseil d'administration, Paul Michelet, Claude Gaillard, Président du Comité de bassin, Emmanuelle Gay, déléguée de bassin Rhin-Meuse*

Outre les travaux de planification et de suivi de la mise en œuvre de la **politique de l'eau** à travers les **SDAGE**, le Comité de bassin a pris acte et/ou rendu un avis favorable sur les questions suivantes :

- l'état d'avancement **du SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) **de la nappe des Grès du Trias inférieur**, destiné à gérer les ressources de la nappe, qui représente 180 milliards de mètres-cubes d'eau douce exploitable pour la production de l'eau potable en Lorraine et qui subit une surexploitation partielle sur le secteur vosgien,
- deux projets de **"SAGE"** : Giessen-Liepvrette (Bas-Rhin – projet en voie d'aboutissement), Rupt de Mad-Esch-Trey (Lorraine – projet en phase de démarrage),
- la labellisation du programme d'actions de prévention des **inondations** de la Haute-Zorn,
- le projet de complément de liste du **classement de cours d'eau** dans les Ardennes,
- la mise en œuvre de la **directive "inondation"**.

## / LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Le **Conseil d'administration**, présidé par **Guy Fradin**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, s'est réuni **quatre fois au cours de l'année 2013**. L'essentiel de ces travaux a porté sur la mise en œuvre de la **première année du 10<sup>ème</sup> programme** de l'agence de l'eau et le **maintien des moyens accordés** à l'établissement au regard des **contraintes budgétaires**.



300 dossiers pour l'eau financés en 2013

### LES DATES :

■ **28 mars 2013**, adoption du **compte financier** et du **rapport d'activité** de l'exercice **2012**

■ **21 juin 2013**, adoption du projet de **contrat d'objectifs** et de performance entre l'État et l'agence de l'eau **2013-2018**

■ **14 octobre 2013**, exprime sa **désapprobation** quant à l'évolution du plafond d'autorisation d'emplois, en réduction de 4% en 2014, et au regard de la contribution exceptionnelle au profit du budget de l'État prévue dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 et n'adopte pas le projet de budget 2014

■ **28 novembre 2013**, adoption du budget 2014

#### LA COMMISSION DES AIDES

La commission des aides du Conseil d'administration s'est réunie 3 fois en 2013 pour l'examen de 300 dossiers de financement préparés par les services de l'agence de l'eau pour la mise en œuvre du programme d'interventions pour la protection des ressources en eau du bassin.

**Les délibérations des instances de bassin sont accessibles au public** sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (rubrique "les procès-verbaux et délibérations"), **ainsi que l'annuaire des membres des instances de bassin**.

## Conseil d'administration

### le Président

+ 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du Comité de bassin

- 11 collectivités
- 11 usagers

+ État, 11 représentants

+ 1 représentant du personnel

#### Commission des programmes

> Claude GAILLARD  
(Commission mixte Comité de bassin / Conseil d'administration)

#### Les commissions du Comité de bassin et leur Président

##### Commission planification

> Gilbert BAUER

##### Commission agricole de bassin

> Jean-Luc PELLETIER

##### Commission industrie de bassin

> Patrick SIVRY

##### Commission information du public et coopération internationale

> Daniel DIETMANN

##### Commission géographique Moselle et Sarre

> Olivier JACQUIN

##### Commission géographique Rhin supérieur et III

> Gilbert BAUER

##### Commission géographique Meuse et Chiers

> Michel ADAM

##### Commission du milieu naturel aquatique

> Jean WENCKER

##### Conseil scientifique

> Marc BENOIT

#### Groupe de travail technique "chlorures"

> Alfred EXINGER

#### Groupe de travail directive "inondation"

> Daniel BEGUIN

#### Les commissions du Conseil d'administration et leur Président

##### Commission des aides financières

> Michel GEORGE



# PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

Pour cette première année de mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> programme, le taux global d'engagement des aides s'élève à plus de 96%. Les priorités fixées, pour l'atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau, ont été respectées, voire renforcées avec un taux de réalisation des engagements pour les "pollutions agricoles" et "la restauration des milieux aquatiques" dépassant les 115%.



**9,58 €**  
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



**56,58 €**  
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 4,99 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 13,19 € de primes à la performance épuratoire



**8,69 €**  
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2013

**7,12 €**

pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)



**6,90 €**  
principalement aux collectivités, dont 0,86 € pour la solidarité envers les communes rurales, pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages



**10,32 €**  
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture



**0,81 €**  
pour la solidarité humaine

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



Des études sur 1 400 kilomètres de cours d'eau

→ A Vittel (88), le Petit Vair va voir son lit mineur entièrement remodelé sur 2,5 kilomètres. Grâce à ces travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Agrivair, filiale de Nestlé Waters France, le cours d'eau, aujourd'hui banalisé, apportera une réelle plus-value pour la qualité de l'eau grâce à des milieux plus fonctionnels et une plus grande biodiversité.

→ En Meurthe-et-Moselle, le Syndicat d'aménagement du Longeau et de la Seigneulle a remis en communication d'anciens méandres du cours d'eau sur plus de 5 kilomètres. Il s'agit de la première opération de cette ampleur sur le bassin Rhin-Meuse. A l'issue de ce programme, le Longeau retrouvera un fonctionnement hydraulique et écologique équilibré.

→ En parallèle à l'établissement des programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) pour la Meurthe et pour le Madon, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe-et-Madon complète sa réflexion sous l'angle de la gestion écologique de la prévention des crues afin d'apporter une réponse globale territoriale.

## RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

### / COURS D'EAU, DYNAMIQUE CONFIRMÉE

Quelque 300 dossiers en faveur de la protection des cours d'eau et des milieux humides aquatiques ont été soutenus par l'agence de l'eau en 2013.

280 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été restaurés. Les travaux engagés sont complexes : suppression d'étangs, reconstitution de méandres, réouverture de tronçons couverts, renaturation... répondant à des problématiques multiples : restauration de cours d'eau, gestion des crues, reconstitution de zones humides.

Des études ont été engagées pour plus de 1 400 kilomètres de cours d'eau. Elles se déclineront à moyen terme en démarches opérationnelles favorables pour l'atteinte du bon état des eaux.

→ La Communauté de communes de Sélestat, les communes de Fort Louis (67), Ernestviller, Falck, Valmont (57), Dieulouard et Arnaville (54) ont acquis étangs, marais et autres prairies humides de quelques ares à quelques dizaines d'hectares.

 **321 ha**  
supplémentaires de zones humides protégées

→ Les travaux de construction d'une passe à poissons à l'usine hydroélectrique de Strasbourg (67) ont commencé. Il s'agit du 3<sup>ème</sup> ouvrage de ce type sur le Rhin afin de faciliter la migration des poissons vers leur zone de reproduction, et repeupler ainsi le fleuve.

→ Les partenariats signés avec Voies Navigables de France et l'EPAMA (Établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents) permettent de travailler sur la continuité écologique de toute la Meuse (partie française). En 2013, une première aide a été accordée pour les études préalables à l'aménagement de 23 barrages dont certains seront équipés de turbines « ichtyophyles » facilitant la dévalaison sans mortalité des espèces au travers des turbines des centrales hydroélectriques.

#### Une animation multi-acteurs autour d'objectifs communs

En 2013, l'agence de l'eau a contractualisé pour la première fois avec les 7 fédérations de pêche départementales et leur union régionale. Ces structures s'engagent entre autres dans la mise en œuvre de programmes coordonnés de restauration, notamment de la continuité écologique sur les cours d'eau.

D'autres partenariats ont été signés avec les conservatoires, les parcs naturels, l'EPAMA, VNF...

**L'agence de l'eau a réuni les techniciens** « rivières et zones humides ». Ce rendez-vous annuel facilite le partage d'expériences et consolide un réseau indispensable pour une animation locale efficace.

## / ZONES HUMIDES, LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT

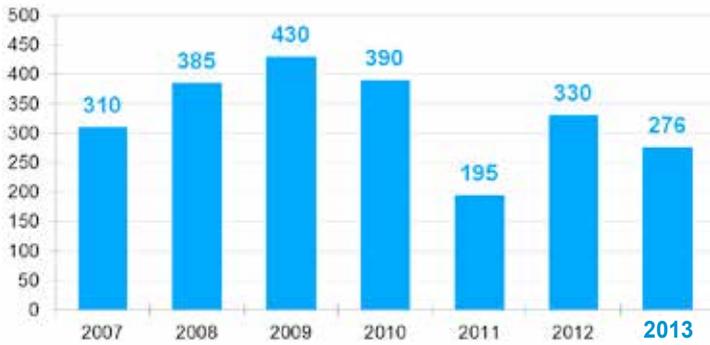
320 hectares supplémentaires de zones humides ont été protégés en 2013 par le biais de l'acquisition dans le bassin Rhin-Meuse. Cette dynamique est à souligner dans un contexte où les aides financières allouées à ce type de projets se raréfient. Aux côtés des partenaires historiques (conservatoires régionaux des espaces naturels, conseils généraux...), les collectivités et le monde associatif affirment de plus en plus leur intérêt pour les zones humides qui jouent des rôles multiples (épuration de l'eau, régulation des crues, alimentation en eau...).



Un réseau de techniciens au service des zones humides et cours d'eau

## / CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, BILAN POSITIF

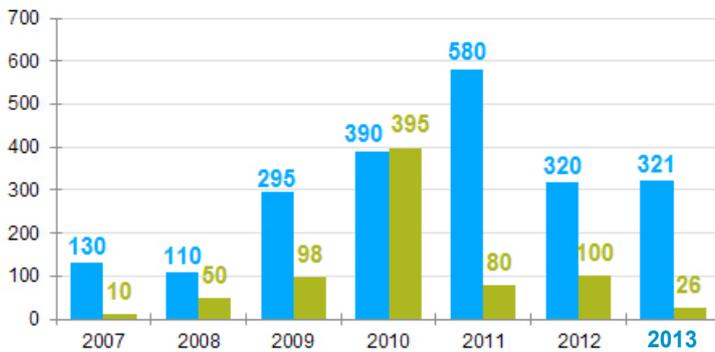
En 2013, 17 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 8 autres équipés de dispositifs de franchissement piscicole (passes à poissons). Ces opérations ont eu lieu principalement dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Vosges. La mise en application du classement des cours d'eau priorise les interventions sur les très nombreux obstacles (plus de 8 000) recensés sur le bassin Rhin-Meuse.



**Nombre de kilomètres de cours d'eau restaurés**  
avec l'aide de l'agence de l'eau (source AERM)

**2 300 km**

de cours d'eau restaurés  
depuis 2007

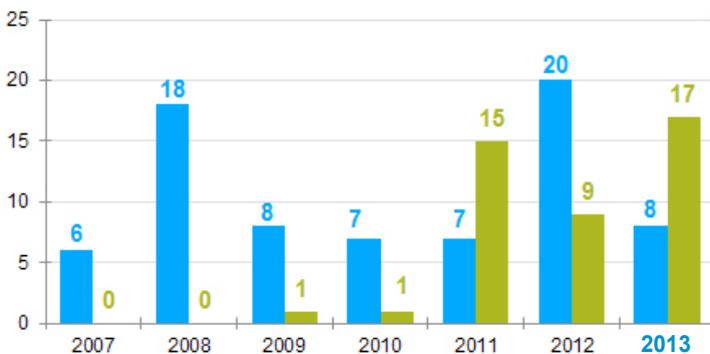


**Surfaces de zones humides protégées et restaurées**  
avec l'aide de l'agence de l'eau (source AERM)

**2 900 ha**

de zones humides préservées  
et restaurées depuis 2007

■ Hectares protégés ■ Hectares restaurés



**Nombre d'ouvrages équipés ou effacés**  
avec l'aide de l'agence de l'eau (source AERM)

**117 ouvrages**

équipés ou effacés  
depuis 2007

■ Ouvrages équipés ■ Ouvrages effacés



**Linéaires de cours d'eau, surfaces de zones humides  
et nombres de passes à poissons entretenus**  
dans le cadre de l'aide au bon entretien des rivières (source AERM)



Des mesures agro-  
environnementales sur

**25 700 ha**

→ *Le Syndicat des eaux de Seille et Moselle (54) a recruté une personne chargée du suivi et de l'animation du plan d'actions pour la protection du captage de Bouxières-aux-Chênes. La collectivité travaille en étroite collaboration avec la Safer pour être prioritaire lors de vente de terrains sur la zone de captage. Ce poste de chargée de mission est mutualisé avec la commune de Loisy qui gère également un captage prioritaire. Il s'agit du premier recrutement de ce type en Lorraine à l'initiative d'une collectivité.*

→ *La société Sica Est Ali Bio fabrique des aliments biologiques pour bétail à Roville-devant-Bayon (54). Elle s'est engagée à faire en sorte que 700 hectares nécessaires à la production des aliments biologiques soient situés sur des zones à enjeux (captages prioritaires). Elle est soutenue à ce titre par l'agence de l'eau.*

→ *Afin de limiter les pollutions ponctuelles par les pesticides, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu la réalisation d'aires individuelles ou collectives de remplissage des pulvérisateurs. Plus d'une centaine de dossiers a été validée. Sur le bassin versant de la Souffel (67), 30% des agriculteurs s'en sont déjà dotés. Il s'agit d'une des premières actions menée dans le cadre d'un programme de partenariat multi-acteurs pour la reconquête de la qualité du cours d'eau.*

## **PROTÉGER** **LES RESSOURCES** **EN EAU POTABLE**

### **/ CAPTAGES PRIORITAIRES : UNE MAJORITÉ DE PLANS D' ACTIONS VALIDÉS**

L'année 2013 a vu une progression importante de la mise en œuvre des programmes d'actions sur les 54 captages prioritaires dits "Grenelle". 34 ont déjà été validés, y compris par la profession agricole (en intégralité pour la Meuse, le Bas-Rhin et la Moselle) et 13 autres sont en cours d'élaboration. Ces programmes définissent les actions de protection des aires d'alimentation en eau pour préserver la qualité de l'eau. La majorité des captages bénéficient de mesures agro-environnementales territorialisées soutenues par l'agence de l'eau (soit 25 700 hectares contractualisés) : remise en herbe, réduction des herbicides et de la fertilisation azotée, conversion à l'agriculture biologique, gestion extensive des prairies, avec comme liant indispensable des missions d'animation, des conseils et d'expertises. D'autres leviers ont été mobilisés comme le prévoit le 10<sup>ème</sup> programme (foncier, agriculture biologique, soutien des filières). Des initiatives de ce type ont été, pour la première fois, financées en 2013.

### **/ UN CADRE EN COURS DE RENOUVELLEMENT**

L'agence de l'eau participe aux discussions relatives à l'élaboration du nouveau programme de développement rural régional piloté désormais par les Régions. Dans l'attente de ces nouveaux outils permettant de poursuivre l'action de lutte contre la pollution diffuse agricole, l'agence de l'eau a soutenu majoritairement des mesures agro-environnementales et des aides à l'investissement liées à des changements de pratiques (matériels alternatifs, l'utilisation d'herbicides, matériels permettant une gestion fine de la matière organique...). 369 matériels de ce type ont été acquis. Cette tendance observée en fin de 9<sup>ème</sup> programme s'est confirmée en 2013.

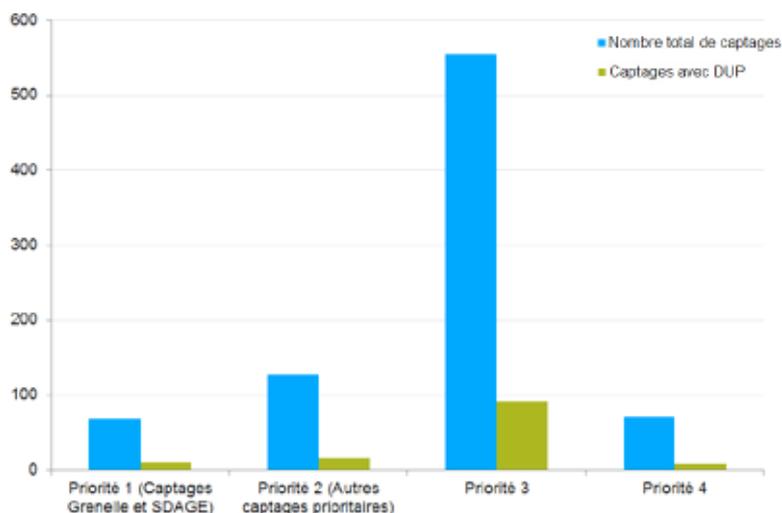
#### **Des sorties de drains mis au vert**

En Lorraine où le drainage est une pratique développée, la Chambre régionale d'agriculture et les chambres départementales ont mené une expérimentation sur 9 sites. Elle a consisté à créer, entre la sortie du drain et le ruisseau, une zone tampon dans la bande enherbée de la parcelle. Un suivi de ce dispositif rustique a été mené en mesurant les concentrations (azote/pesticides) en entrée et en sortie de drain. Les résultats montrent qu'il y a bien une action de filtration des polluants avec un abattement de 10 à 25% selon les sites pour l'azote rejeté et 10 à 15% pour les pesticides. L'agence de l'eau souhaite pouvoir généraliser cette pratique peu contraignante.

## / 140 CAPTAGES SUPPLÉMENTAIRES DOTÉS D'UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Cela porte à 80% le taux de captages couverts par une DUP sur le bassin Rhin-Meuse à fin 2013. Un peu plus des ¼ des captages restant à protéger se situent en Lorraine.

Depuis la mise en place d'une priorisation par l'Agence régionale de santé de Lorraine en 2012 des captages non couverts par une DUP, 126 captages en ont été dotés, dont 95 sur la seule année 2013 (dont près de 20% identifiés en priorité de niveaux 1 et 2). Le renouvellement du marché de coopération conclu par l'agence de l'eau fin 2013 avec les Agences régionales de santé devrait permettre une accélération des procédures.



Point d'avancement des DUP restant à réaliser, par ordre de priorité au 31/12/2013  
(source ARS)

## / AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE : LA NEUTRALISATION EN TÊTE

En 2013, l'agence de l'eau a financé 27 opérations visant l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée, pour quelque 81 000 habitants. Un peu plus des ¾ du montant d'aides a concerné des opérations de neutralisation des eaux agressives. 7 reconversions de stations de neutralisation ont été aidées dans les Vosges et 3 nouvelles stations dans le Bas-Rhin.

Aucune aide n'a été apportée à des solutions curatives (traitement, interconnexion) vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides. Il s'agit d'un axe fort de la politique de l'agence de l'eau qui privilégie la mise en place d'actions préventives.

Par ailleurs, l'agence de l'eau a accordé les dernières aides pour le remplacement des branchements en plomb, ce dispositif s'arrêtant fin 2013.

# 80%



des captages disposent d'une déclaration d'utilité publique

→ Le Syndicat mixte de production et de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Cœur Toulinois et le Syndicat mixte pour la sécurisation en eau du Toulinois Sud (54), soit 33 000 habitants, ont lancé les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en œuvre de leur schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

→ L'agence de l'eau a diffusé aux collectivités concernées et aux bureaux d'études une synthèse technique intitulée "Reconversion des stations de neutralisation : quels produits mettre en œuvre ?". Elle recense et compare les principaux produits commerciaux disponibles.

### Concevoir l'espace urbain différemment

L'agence de l'eau a accompagné près d'une centaine de collectivités dans leur démarche de réduction, voire de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries. L'agence de l'eau encourage ces collectivités vers une conception et une gestion différentes des espaces verts publics. Le partage d'expériences étant un levier important, l'agence de l'eau a initié une série de vidéos sur des témoignages de collectivités. Les deux premières portent sur la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts à Rambervillers (88) et sur l'utilisation des plantes couvre-sol à Huningue (68). Ces vidéos seront utilisées lors des journées de sensibilisation organisées par les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (Fredon).

## POLLUTIONS PONCTUELLES : PRÉVENIR ET RÉDUIRE CES POLLUTIONS

 **100%**  
des stations d'épuration  
de plus de 2 000 habitants conformes

### / DIRECTIVE EAUX RÉSIDUAIRES URBAINES, MISE EN CONFORMITÉ TERMINÉE

En ce qui concerne le traitement des eaux usées, toutes les stations de plus de 2 000 équivalents-habitants du bassin Rhin-Meuse répondent aux normes européennes. Pour Vincey (88) et Hunawihr (68), le marché de travaux a été attribué en 2013. Il s'agit des deux dernières collectivités qui devaient être mises en conformité.

Pour la collecte des eaux usées, moins d'une dizaine de collectivités présentent une non-conformité, dont 3 de plus de 10 000 équivalents-habitants.

En 2013, l'agence de l'eau a aidé 81 collectivités pour la construction de 91 nouvelles stations d'épuration (51 000 équivalents-habitants) pour un montant de 50 millions d'euros.

Type de traitement mis en service en 2013	Nombre station d'épuration	Nombre EH traités
<b>Traitement biologique / boues activées</b>	7	35 620
<b>Bassin d'infiltration</b>	2	1 190
<b>Filtres plantés de roseaux</b>	29	12 360
<b>Lagunages</b>	6	1 900
	<b>44</b>	<b>51 022</b>

(source AERM)

*NB : Le chiffre total de ce tableau tient compte uniquement des stations dont les performances ont été réellement contrôlées par l'agence de l'eau à fin 2013.*



*Les ouvrages d'épuration à base de filtres plantés de roseaux confirment leur développement sur le bassin Rhin-Meuse. Ils concernent en grande majorité des installations inférieures à 500 équivalents-habitants.*

### / LES ZONES DE REJETS VÉGÉTALISÉES SE DÉVELOPPENT

Préconisées par l'agence l'eau Rhin-Meuse, les zones de rejets végétalisées sont des zones tampons en sortie de stations d'épuration ou de déversoirs d'orage. En 2013, 46 ont été mises en service et 55 nouvelles financées. Cela démontre une systématisation de la démarche et une approche plus globale de la dépollution des eaux.

Le traitement pluvial se poursuit avec la création de 17 bassins d'orages, mais l'agence de l'eau encourage l'emploi de techniques alternatives pour limiter à la source les volumes déversés en aval. Les communes haut-rhinoises de Wittenheim et de Michelbach-le-Haut ont ainsi implanté ces zones de rejets végétalisées sur des bassins et des déversoirs d'orage afin de protéger le milieu naturel.



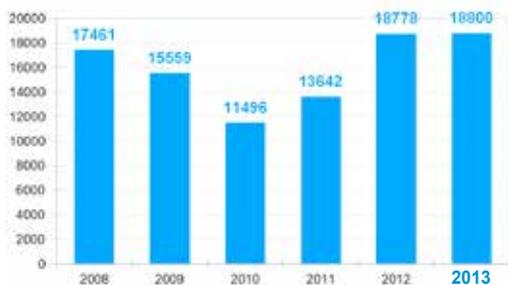
Les communes rurales aujourd'hui concernées par l'assainissement

### / PRIMES POUR ÉPURATION

588 stations d'épuration ont bénéficié d'une prime pour épuration pour un montant total d'un peu plus de 20 millions d'euros. 17% des demandes des collectivités ont été refusées pour cause de performance épuratoire ne respectant pas les critères minimum requis.

### / L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PLÉBISCITÉ

348 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées en 2013 avec l'aide de l'agence de l'eau, soit autant qu'au cours des 6 années du 9<sup>ème</sup> programme. Les départements des Vosges (36%), des Ardennes (24%), de la Moselle (22%) et de la Haute-Marne (15%) ont été concernés. Ce développement trouve plusieurs explications : la petite taille des collectivités désormais concernées par un projet d'assainissement, la comparaison technique entre les scénarios "collectif" et "non collectif" place bien souvent l'assainissement non collectif comme une alternative économique intéressante avec des modalités d'aides plus incitatives. Si ces réhabilitations ont toutes été réalisées sous maîtrises d'ouvrages de collectivités, les premiers dossiers d'aide sous maîtrises d'ouvrages privées seront présentés en 2014, le dispositif ayant été finalisé fin 2013.



Nombre de contrôles réalisés sur les installations d'assainissement non collectif aidés par l'agence de l'eau (source AERM)

Quelque 18 800 contrôles réglementaires ont été déclarés en 2013 par les services publics d'assainissement non collectifs. A ce titre, elles ont bénéficié d'une prime pour épuration de l'agence de l'eau à laquelle peut s'ajouter une prime, encore peu activée, pour l'entretien et la réhabilitation des installations.

#### Partenariat renouvelé avec les conseils généraux

Pour les départements des Vosges et des Ardennes, des accords tripartites ont été conclus avec les agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie et Rhin-Meuse. Ce partenariat permet de réaffirmer des synergies communes pour être plus efficace dans un contexte de contraintes financières plus marqué. Ces contrats sont également l'occasion de déterminer les montants à consacrer au dispositif de solidarité urbain-rural. En 2013, il s'est élevé à près de 11 millions d'euros en faveur des communes rurales, soit 95% de l'objectif ajusté.

69%



des aides en faveur des communes rurales

#### Vers la création d'une association des SPANC du bassin Rhin-Meuse

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a organisé la deuxième rencontre des SPANC (service public d'assainissement non collectif). Cette rencontre qui a réuni une soixantaine de personnes a permis de présenter les nouvelles modalités du 10<sup>ème</sup> programme et de faire valoir des retours d'expérience. Ayant identifié comme priorité de disposer d'un outil commun de partage de l'information, l'agence de l'eau leur a ouvert un forum d'échanges dédié, accessible depuis le site internet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

**Une animation territoriale et sectorielle**

La lutte contre les pollutions diffuses et toxiques d'origines industrielles implique une diversité de branches professionnelles. Afin de démultiplier son action et la rendre la plus pertinente, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a renouvelé des partenariats, entre autres, avec les Chambres des métiers, la Corporation des patrons de la mécanique autos, les métiers de l'automobile et l'Union des groupements artisanaux de Colmar.

→ **AIDE À L'INDUSTRIE RACCORDÉE**  
*Les stations d'épuration urbaines bas-rhinoises d'Erstein et de Meistratzheim traitent les effluents des PME/PMI raccordées. Elles ont bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau.*

→ **TECHNOLOGIES PROPRES**  
*La Société de potasse et de produits chimiques d'Alsace (68) a substitué son procédé de fabrication de chlore par un procédé n'utilisant plus de mercure. Les travaux démarrés en 2013 permettront de supprimer la plus grosse source de rejets de mercure du bassin Rhin-Meuse.*

● *16 fontaines de dégraissage biologique ont été installées dans des garages.*

→ **ÉTUDES AVANT INVESTISSEMENT**  
*18 d'entre elles concernent la recherche de substances dangereuses pour l'eau, démarche largement avancée sur le bassin Rhin-Meuse.*

*La société Rhodia (68), pour diminuer ses rejets d'azote au Rhin, va s'appuyer sur les résultats d'une étude technico-économique.*

**Un dispositif d'aide national pour les pressings**

Les machines à perchloroéthylène utilisées pour le nettoyage à sec doivent être progressivement remplacées à compter de 2013. Le perchloroéthylène est une substance dangereuse prioritaire ne devant plus être utilisée d'ici 2021. Les agences de l'eau ont formalisé un dispositif d'aide commun pour faciliter la substitution de matériel. 12 machines fonctionnant au perchloroéthylène ont été remplacées avec l'aide de l'agence de l'eau en 2013. Le bassin Rhin-Meuse compte 300 pressings.

**/ LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION TOXIQUE CONCERNE 63% DES DOSSIERS AIDÉS**

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu quelque 200 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). Les projets de lutte contre les pollutions toxiques, une des priorités affichées du 10<sup>ème</sup> programme, représentent 63% des projets soutenus pour 75% du montant des aides accordées.

**/ OPÉRATION COLLECTIVE TERRITORIALE, UNE PREMIÈRE**

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a également aidé l'élimination de quelque 2 000 tonnes de déchets dangereux pour l'eau au profit de 1 400 bénéficiaires, exclusivement des PME/PMI depuis la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> programme. La première opération collective territoriale de gestion des rejets des activités raccordées à un réseau d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage d'une collectivité a été initiée sur le secteur de Benfeld (67). Le Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) a sensibilisé les 280 artisans, PME/PMI, industriels et agriculteurs raccordés au réseau d'égoût à la bonne gestion de leurs rejets et à leurs obligations en la matière. Après une série de contrôles effectués sur site, le SDEA, en partenariat avec les corporations professionnelles, les chambres consulaires et l'agence de l'eau accompagne les acteurs concernés (1/3) pour la mise en place d'actions correctives. Elles peuvent se traduire par des investissements, la substitution de produits toxiques, la bonne gestion des déchets... Ce dispositif sera également décliné sur le bassin versant de la Souffel, le pays d'Erstein et le bassin de l'Ehn.

**PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU**

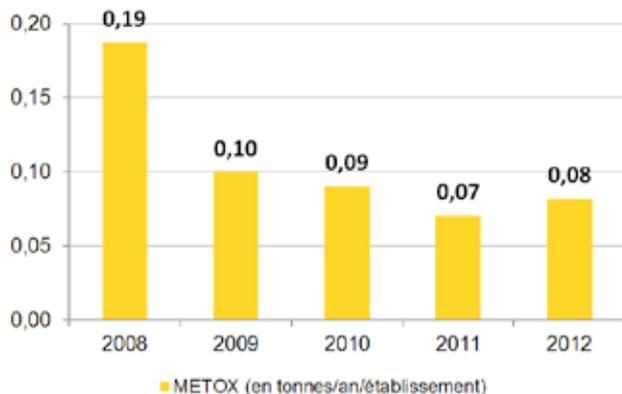
**/ 330 000 M<sup>3</sup> D'EAU ÉCONOMISÉS**

11 opérations de remplacement de canalisations ont été soutenues par l'agence de l'eau dans le cadre de sa politique de lutte contre les fuites et d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable. 10 collectivités ont également bénéficié d'une aide pour la réalisation du descriptif détaillé de leurs réseaux d'eau potable, inventaire obligatoire qui devait être terminé à fin 2013.

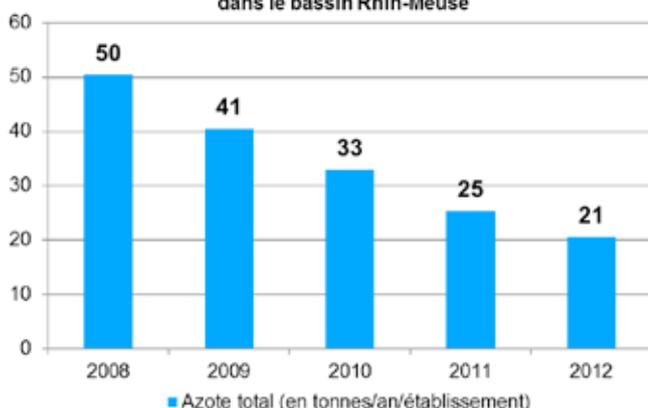
Côté industriels, 8 dossiers ont permis de réaliser des économies d'eau (soit par des investissements dédiés, soit dans le cadre d'opérations de réduction de la pollution ayant impliqué une économie d'eau).

16 opérations de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable (interconnexion, création d'un nouveau forage, remplacement d'adduction...) ont été par ailleurs soutenues par l'agence de l'eau en 2013.

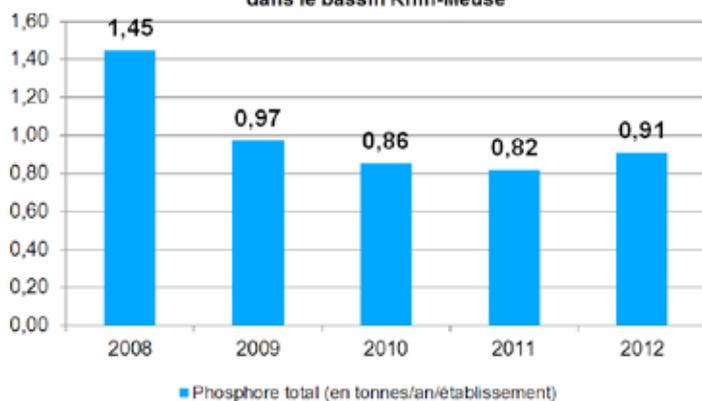
Rejets moyens des principaux établissements industriels dans le bassin Rhin-Meuse



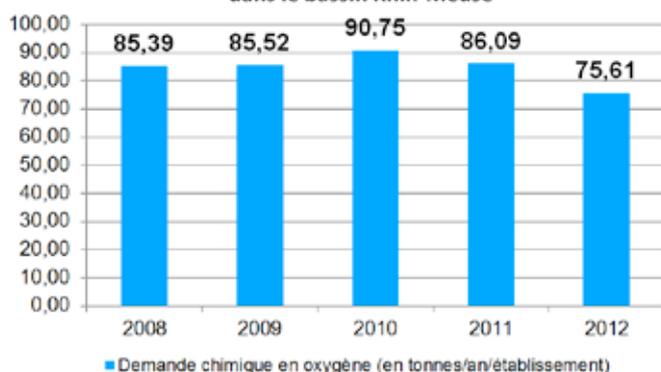
Rejets moyens des principaux établissements industriels dans le bassin Rhin-Meuse



Rejets moyens des principaux établissements industriels dans le bassin Rhin-Meuse



Rejets moyens des principaux établissements industriels dans le bassin Rhin-Meuse



## Flux polluants d'origine industrielle : une connaissance en nette progression, des rejets en diminution

L'évolution de la connaissance par l'agence de l'eau des flux polluants d'origine industrielle rejetés directement dans les milieux naturels aquatiques s'est considérablement améliorée ces dernières années. Le nombre d'établissements faisant l'objet d'un suivi a augmenté de façon significative, cette amélioration entraînant de façon logique un tonnage global de matières rejetées connu désormais plus important.

Toutefois, l'évolution des tonnages rejetés étant largement moindre que celle du nombre d'établissements suivis, on peut se féliciter qu'au résultat, **en moyenne, les rejets directs des principaux établissements industriels du bassin dans les eaux naturelles** diminuent comme le montrent les graphiques ci-contre. En particulier, on peut observer que les priorités de l'action publique et industrielle accordée à la lutte contre les rejets de substances dangereuses toxiques prend tout son sens.

(source AERM)

### Évolution de la connaissance des flux rejetés des principaux rejets des établissements

sur la période 2008-2012 :

#### METOX

Nombre d'établissements suivis par l'agence de l'eau : **+ 366%**  
Flux rejeté correspondant : **+ 104%**

#### AZOTE

Nombre d'établissements suivis par l'agence de l'eau : **+ 196%**  
Flux rejeté correspondant : **+ 21%**

#### PHOSPHORE

Nombre d'établissements suivis par l'agence de l'eau : **+ 102%**  
Flux rejeté correspondant : **+ 27%**

#### OXYGÈNE

Nombre d'établissements suivis par l'agence de l'eau : **+ 41%**  
Flux rejeté correspondant : **+ 25%**

### 3 EXEMPLES

## Des réalisations aux résultats encourageants

#### → **Saint-Gobain Pont-à-Mousson**

L'usine Saint-Gobain de Pont-à-Mousson (54) fabrique des canalisations en fonte. Les rejets polluants de l'usine représentent 20% de la pollution en zinc rejetée dans la Moselle. Pour réduire son impact sur la qualité de la rivière et également pour diminuer ses prélèvements d'eau, l'usine a souhaité réaliser de nombreux travaux avec pour objectif de réutiliser 75% de ses eaux usées (au lieu des 25% actuels). **6 millions d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau** ont été nécessaires. Cette action d'envergure a un impact significatif sur la qualité de la Moselle : la modélisation par le logiciel PEGASE de la réduction prévisionnelle du zinc indique que la masse d'eau respectera le bon état pour ce paramètre sur tout son linéaire.

#### → **Station d'épuration de Gougenheim**

Dans le bassin du Rohrbach (67), la majorité des communes sont raccordées à la station d'épuration urbaine de Gougenheim. Ses rejets représentent environ 80% des rejets en phosphore et 50% des rejets en azote dans le Rohrbach, cours d'eau en mauvais état principalement à cause des nutriments (nitrites, ammonium, phosphore). Vétuste et pas assez performante, la station a été remplacée en mars 2013 par une station d'épuration à boues activées avec un traitement renforcé pour l'azote et le phosphore. Cette mise en service est le point d'orgue des efforts réalisés depuis 10 ans en assainissement sur le bassin versant du Rohrbach. Les résultats positifs en matière de qualité de l'eau en sont l'aboutissement.

#### → **Les opérations agri-mieux**

Les opérations agri-mieux, créées en 2003, prennent le relais des opérations ferti-mieux, qui, dès le début des années 90, avaient pour objectif de développer des pratiques agricoles compatibles avec le respect de la qualité de l'eau sur des secteurs où la problématique des nitrates est importante. Centrées dans un premier temps sur la fertilisation, les opérations agri-mieux s'appliquent aujourd'hui à promouvoir l'ensemble des pratiques agricoles ayant un impact positif pour l'eau en s'intéressant à la réduction des produits phytosanitaires dès 2003, mais aussi aux techniques de l'agriculture biologique, et plus récemment à la bonne gestion des cours d'eau et émissaires agricoles. Basées sur le volontariat, les opérations agri-mieux sont le fruit d'un engagement de plusieurs partenaires de la profession agricole. Les agriculteurs bénéficient ainsi de conseils et d'accompagnements dans leurs changements de pratiques. 20 ans plus tard, les résultats sont là sur le volet des nitrates. Sur le secteur des sources de Gorze par exemple, les teneurs en nitrates ont baissé de 40% dans les eaux souterraines.



*Saint-Gobain : L'usine de Pont-à-Mousson a réalisé des investissements importants pour diminuer ses rejets polluants dans la Moselle.*



*Station d'assainissement : La mise en service de la station d'épuration de Gougenheim est le point d'orgue des efforts réalisés depuis 10 ans en assainissement sur le bassin versant du Rohrbach.*



*Agrimieux : Les opérations agrimieux sont le fruit d'un engagement de plusieurs partenaires de la profession agricole.*



# SOLIDARITÉ & COOPÉRATION INTERNATIONALE

## RENFORCER L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Lors du **Forum mondial de l'eau** qui s'est tenu à Marseille en 2012, les **Présidents des Comités de bassin** se sont engagés à consacrer **1% des budgets des agences de l'eau à l'aide au développement** en faveur de l'eau potable et de l'assainissement. Ils ont par ailleurs estimé être en mesure de favoriser la signature de dix nouveaux accords de coopération institutionnelle pour les six agences de l'eau d'ici 2015.

### / 1,3 M€ D'AIDES, 36 DOSSIERS

En 2013, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a, pour sa part, soutenu 36 dossiers de solidarité qui ont fait l'objet d'une aide pour un montant de 1,3 millions d'euros. Ce montant représente **0,8% du budget de l'agence de l'eau** et se rapproche donc du seuil de 1% autorisé par la loi.

Dans le portage des projets d'aides, l'implication des associations est importante. Celle des collectivités locales reste en revanche encore trop modeste.

### / LAOS, CAMBODGE ET BASSIN DU CONGO

En matière de coopération institutionnelle, les actions avec le Laos et le Cambodge se sont poursuivies avec des **résultats** tout à fait **satisfaisants** puisque des structures de type comités de bassin se mettent en place dans ces pays.

La coopération avec la **Commission du Congo**<sup>5</sup> s'est développée. Un **colloque** multipartenaires réunissant les principaux pays du bassin du Congo s'est tenu en décembre dernier et a permis d'avancer dans la mise en place de la **gestion intégrée des ressources en eau**.



### / HAÏTI

Des **contrôles** des installations financées sont effectués sur place par les agences de l'eau en mutualisant les déplacements. En ce qui concerne l'agence de l'eau Rhin-Meuse, 8 dossiers ont fait l'objet de contrôles sur place en Haïti au cours de l'année 2013 et il n'a pas été constaté de défauts.

5. Le bassin du Congo est le deuxième plus grand bassin fluvial du monde, après celui de l'Amazone. Il couvre une superficie de 3 730 500 km<sup>2</sup> et s'étend sur les pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, Tanzanie, Zambie.

Les associations sont fortement impliquées ; la participation des collectivités reste modeste.

**36**   
dossiers de solidarité

 **0,8%**  
du budget de l'agence de l'eau

Forage et point d'accès à l'eau potable à Verretes (Haïti)

## **ACTIONS INTERNATIONALES** **POUR LES FLEUVES RHIN ET MEUSE**

CONFERENCE FINALE AMICE DU 13 AU 15 MARS 2013 A SEDAN

### **/ ADAPTATION DE LA MEUSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMICE : UNE COOPÉRATION EXEMPLAIRE**

Les services de l'agence de l'eau participent activement aux travaux des commissions internationales en raison de la position transfrontalière du bassin Rhin-Meuse et des engagements internationaux de la France.

La **conférence finale du projet AMICE sur le bassin versant de la Meuse**, dont le chef de file du partenariat est l'**EPAMA**, établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents, projet auquel ont participé activement des représentants de l'agence de l'eau, a eu lieu du 13 au 15 mars à Sedan.

Cet événement a marqué la **clôture** de ce **projet transnational** de l'**adaptation** de la **Meuse** et de son bassin versant aux impacts des **inondations** et **étiages** en lien avec le **changement climatique**.

Les objectifs du projet AMICE étaient multiples : définir une stratégie commune d'adaptation aux impacts du changement climatique sur les inondations et les étiages, concertée à l'échelle du bassin versant international de la Meuse, réaliser une série de mesures profitables et transférables à l'ensemble du bassin, renforcer, élargir et pérenniser le partenariat entre les acteurs du bassin international et impliquer la population et les pouvoirs publics via la connaissance et le sentiment d'appartenance au bassin versant de la Meuse, et la conscience du risque inondation et du risque étiage.

De 2009 à 2012, le projet AMICE a réuni **17 partenaires** du bassin de la Meuse issus de **4 pays** drainés par ce fleuve : la France, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas. Au-delà du partenariat, la **Commission internationale de la Meuse** a accueilli les réunions des partenaires et a agi en tant qu'observateur. Le projet AMICE a bénéficié de fonds européens via le programme INTERREG IV B.

### **/ 15<sup>EME</sup> CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DU RHIN LE 28 OCTOBRE 2013 A BÂLE**

Parmi les décisions prises, aux **Pays-Bas**, les **écluses du Haringvliet** seront aménagées de manière à faciliter la **montaison des poissons** migrateurs à partir de 2018. Une **passerelle à poissons** supplémentaire sera opérationnelle en **2015** sur le **barrage de Strasbourg** et la construction de la **passerelle de Gerstheim** sera lancée la même année. La **Conférence ministérielle** a convenu des étapes de la restauration de la continuité fluviale entre **Gerstheim et Bâle**. **Il en résulte que les saumons devraient être en mesure d'accéder à nouveau aux affluents bâlois du Rhin à l'horizon 2020.**

### **/ COMMISSION INTERNATIONALE MOSELLE-SARRE**

La 52<sup>ème</sup> assemblée plénière a été organisée par la Délégation française les 9 et 10 décembre 2013 à Mousson. Au programme : discussions sur la révision de l'**état des lieux international** Moselle-Sarre, en vue du 2<sup>ème</sup> plan de gestion international 2016-2021, rapport sur la mise en œuvre de la directive **risques d'inondations**, rapport sur l'évolution de la **qualité des eaux** Moselle-Sarre de 1990 à 2010.



*Définir une stratégie commune d'adaptation aux impacts du changement climatique sur les inondations et les étiages, concertée à l'échelle du bassin versant international de la Meuse.*



*La 15<sup>ème</sup> conférence ministérielle du Rhin s'est réunie le 28 octobre 2013 à Bâle.*



*Des décisions prises pour faciliter la circulation des espèces sur le Rhin.*



**Mettre en œuvre  
la solidarité  
de bassin  
LES REDEVANCES**

**Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). L'agence de l'eau perçoit directement ou indirectement 7 redevances, la gestion de certaines d'entre elles étant mutualisée.**

## / AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

### La redevance pour pollution de l'eau et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Ces redevances sont perçues auprès des abonnés à partir de la facture d'eau puis reversées à l'agence de l'eau par les services d'eau. Elles sont proportionnelles au volume facturé au cours de l'année.

Elles représentent la majeure partie des recettes de redevances (77% en 2013). 1 500 exploitants de services d'eau ou d'assainissement collectent ces redevances dans 3 300 communes. 22 conventions de reversement sont passées avec les plus importants.

On constate une stabilisation des volumes et une légère augmentation des montants facturés (1% lié à la progressivité des taux pour les petites communes).

Les émissions 2013 correspondent aux soldes des encaissements relatifs aux facturations 2012, aux reliquats des années précédentes, et aux acomptes versés en 2013. Ils ont été en revanche notablement plus élevés qu'en 2012 (5,3 M€) principalement en raison d'une augmentation des acomptes versés en 2013.

Le taux d'encaissement par les collectivités des redevances 2012, complétées par les reliquats des années précédentes à la date de déclaration des facturations 2012, s'élève à 98,7%.

# 38%



de redevances télédéclarées



# 2 380

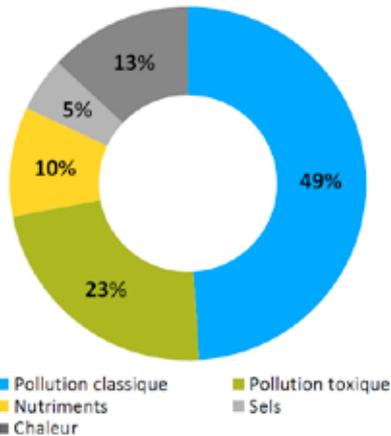
télédéclarants se sont connectés au site : <http://teleservices.lesagencesdeleau.fr>

	Montants Facturés en M€	Montant net émis en 2013 (augmentés des reliquats des années antérieures)	Volumes d'eau facturés en millions de m <sup>3</sup>	Taux moyen facturé en €/m <sup>3</sup>
<b>Pollution domestique</b>	82,6	84,2	208,0	0,397
<b>Modernisation des réseaux de collecte</b>	53,0	52,5	193,0	0,274
<b>Total</b>	135,6	136,7		

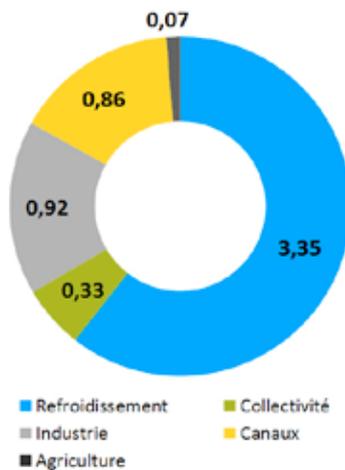
Source : AERM

### La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable

Une redevance dite de "prélèvement" est due par les services de production d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau dont elle représente 2%. Elle s'élève à 16,6 millions d'euros pour 332 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés. On constate une très légère diminution des volumes prélevés (-0,6%).



**Répartition des redevances pour pollution non domestique par familles de paramètres** (source AERM 2013)



**Prélèvements en eau pour le bassin Rhin-Meuse (en millions de m³)** (source AERM 2013)

La baisse des prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable est faible mais régulière depuis plusieurs années, notamment en zone de répartition des eaux (secteur de Vittel/Contrexéville, 88) où des efforts doivent être faits pour moins solliciter la ressource en eau. Les prélèvements industriels qui varient avec l'activité de production ont augmenté notablement dans le secteur de la production d'électricité et diminué dans les autres secteurs.

## / AUPRÈS DES INDUSTRIELS ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS

### La redevance pour pollution de l'eau non domestique

Elle est proportionnelle aux rejets annuels dans le milieu naturel de dix éléments constitutifs de la pollution industrielle, lorsqu'ils sont supérieurs à un seuil fixé par la loi.

A cette redevance s'ajoute la redevance due pour modernisation des réseaux de collecte pour les établissements industriels dont les rejets d'eaux usées sont raccordés à un réseau collectif d'assainissement.

Ces redevances s'élèvent à 9,23 millions d'euros, dont 7,77 millions d'euros pour la pollution et 1,46 million pour la modernisation des réseaux. Elle est en légère diminution (-2%).

### La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les prélèvements industriels sur la ressource en eau donnent lieu à la perception d'une redevance, lorsque ces prélèvements sont supérieurs à un seuil (10 000 m³ par an ou 7 000 m³ par an en fonction de l'origine de l'eau).

Les volumes prélevés par l'industrie (y compris Voies Navigables de France pour l'alimentation des canaux) se sont élevés à 5,1 milliards de m³ (hors hydro-électricité) et ont conduit à un montant global de redevances de 8,6 millions d'euros, en nette augmentation (+12,9%) en raison notamment de la forte activité des centrales thermiques de production d'électricité (classiques et nucléaires), qui représentent 63% du montant des redevances de prélèvements industriels.

Les redevances de prélèvement pour l'usage hydro-électricité, proportionnelles au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, se sont élevées à 1,39 million d'euros, soit 35% de plus que l'année précédente. Elles varient d'une année sur l'autre en fonction de l'hydrologie des cours d'eau exploités et notamment du Rhin.

## / AUPRÈS DES EXPLOITANTS AGRICOLES

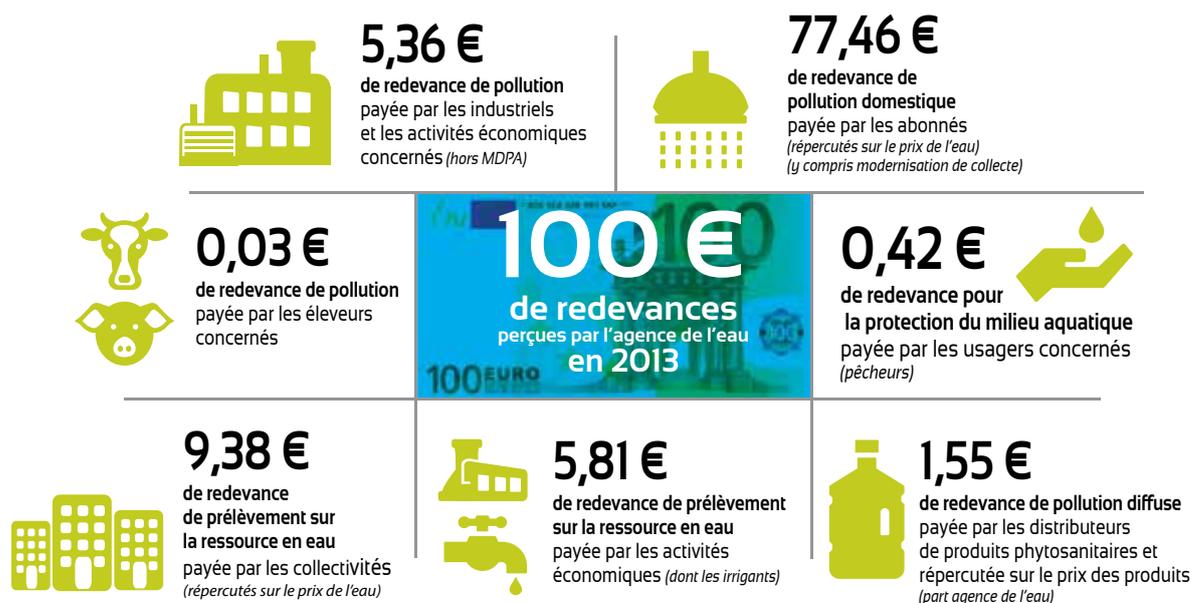
### La redevance pour pollution de l'eau non domestique des élevages

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

L'exploitant agricole ayant une activité d'élevage paie une redevance proportionnelle à l'effectif de son élevage si le nombre d'unités gros bétail ramené à un hectare de surface agricole utile est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 euros par unité de gros bétail. 109 éleveurs étaient concernés pour un montant global de 46 996 euros.

### La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Les agriculteurs qui prélèvent de l'eau pour l'irrigation paient une redevance. Son montant était de 0,13 million d'euros pour 73,7 millions de m³ prélevés.



**Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ?**  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

## / AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

### La redevance pour pollution diffuse

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Artois-Picardie

La redevance de pollution diffuse facturée par les distributeurs de produits phytosanitaires dans le bassin Rhin-Meuse auprès de leurs utilisateurs s'est élevée à 4,54 millions d'euros, dont 2,74 millions d'euros ont été reversés à l'agence de l'eau Rhin-Meuse et 1,8 million d'euros à l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) pour la mise en œuvre du plan national "Écophyto 2018".

## / AUPRÈS DES PÊCHEURS

### La protection des milieux aquatiques

Redevance dont la perception mutualisée est assurée par l'agence de l'eau Adour-Garonne

Les fédérations de pêche versent à l'agence de l'eau une redevance pour protection du milieu aquatique proportionnelle au nombre de cartes de pêche vendues. Cette redevance s'est élevée à 0,83 million d'euros correspondant à 125 821 cartes de pêche, dont 100 536 cartes de pêche à l'année.

## CONTRÔLES

Les contrôles des déclarations du redevable réalisées au cours de l'année 2013 par les services de l'agence de l'eau ont représenté 13% du montant annuel de redevances. 42 collectivités et 73 établissements industriels ont subi un contrôle sur place ou sur pièces. Ils ont conduit à un redressement net global de 2,9%, soit 669 000 €.



# CONNAISSANCE

(milieux aquatiques, pressions)

## **1,5 MILLION DE DONNÉES SUR L'EAU CHAQUE ANNÉE POUR MESURER L'ÉTAT DES MILIEUX**

Chaque année, 50 000 internautes accèdent aux 14 millions d'analyses sur la qualité des eaux (rivières, lacs, eaux souterraines) et rejets polluants sur le site du système d'information sur l'eau. Ces données sont recueillies par l'agence de l'eau et répondent à des obligations réglementaires précises (directive cadre sur l'eau).

Pour la connaissance des eaux superficielles du bassin Rhin-Meuse, 653 stations de surveillance sont en place dont la majorité (400) dans un cadre de surveillance communautaire (DCE et directive nitrates). 2 millions de données sur l'eau ont été recueillies par l'agence de l'eau en 2013 pour un montant de 2,43 millions d'euros (2 millions pour les paramètres chimiques et 430 000 pour les paramètres biologiques).

En ce qui concerne les eaux souterraines, les paramètres mesurés sont en priorité les nitrates, les pesticides, les solvants et les chlorures. Plus de 477 points mesurent l'évolution de ces éléments entre 4 à 6 fois par an. 710 000 données ont été recueillies en 2013 et 830 000 euros sont alloués à ces mesures. Ces données sont vérifiées puis validées par l'agence de l'eau avant d'être diffusées via le système d'information sur l'eau ou sur l'application tablette et smartphone.

## **DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS POUR LA QUALITÉ DES EAUX**

1971, premières mesures de la qualité des rivières. 4 paramètres (demande biochimique en oxygène, demande chimique en oxygène, ammonium et oxygène) étaient évalués jusqu'en 1995. Représentatifs des enjeux de l'époque, ces indicateurs de base de la qualité de l'eau des cours d'eau ne mesuraient que la pollution organique.

L'état des eaux naturelles de l'époque (1971) indiquait que 13% des stations de surveillance du bassin Rhin-Meuse se révélaient être de bonne, voire d'excellente qualité.

25 années après, sur la base de la mesure des mêmes paramètres, dans des conditions analogues, l'état des eaux avait considérablement progressé pour atteindre presque la moitié des eaux en bonne qualité (47%).

Ce progrès est le reflet sur le milieu des efforts de dépollution des eaux résiduaires urbaines.

1995, changement d'indicateurs. La nouvelle grille d'évaluation de la qualité de l'eau (SEQ'Eau) évalue 16 paramètres, soit quatre fois plus. Phosphore et nitrates, entre autres, sont recherchés afin de répondre aux enjeux de connaissance des effets des pressions industrielles et agricoles sur les milieux aquatiques.

2000, l'application de la directive cadre sur l'eau dans les États membres donne des nouveaux objectifs de bon état des cours d'eau qui intègrent désormais des éléments comme la biologie, certains micropolluants, l'hydromorphologie et encadre l'analyse de plus d'une centaine de paramètres.

.../...

**14 MILLIONS**  
d'analyses sur la qualité de l'eau  
accessibles en ligne





Évolution du système d'évaluation de la qualité des cours d'eau

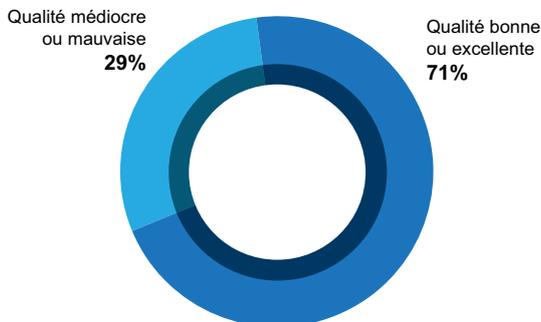
Les exigences sont élevées : ainsi, si un paramètre dépasse le seuil de bon état, la masse d'eau entière est considérée en mauvais état.

Cela entraîne, en conséquence de ce nouveau système d'évaluation de la qualité des eaux naturelles, un état des lieux plus sévère avec 20% seulement de masses d'eau présentées en bon état fin 2013. De nouveaux indicateurs biologiques assureront un meilleur suivi de l'efficacité des programmes d'actions. Ils seront prochainement déployés dans le cadre du SDAGE 2016-2021.

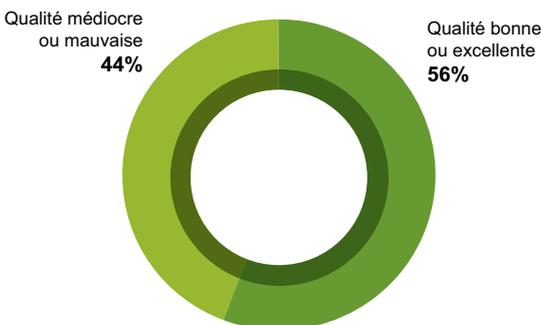
### Qualité des cours d'eau en 2010 Vue à travers trois "thermomètres"

Depuis plus de quarante ans, la qualité de l'eau des cours d'eau est surveillée. Toutefois, l'évolution des enjeux, de la connaissance et des réglementations a entraîné de profondes modifications dans la mise en œuvre des systèmes d'évaluation au fil des années, avec une intensification de la surveillance et des exigences en la matière rendant plus difficile les comparaisons "directes" entre périodes, le risque étant que le "changement de thermomètre" masque la réalité des progrès réalisés sur certaines sources d'altération des milieux.

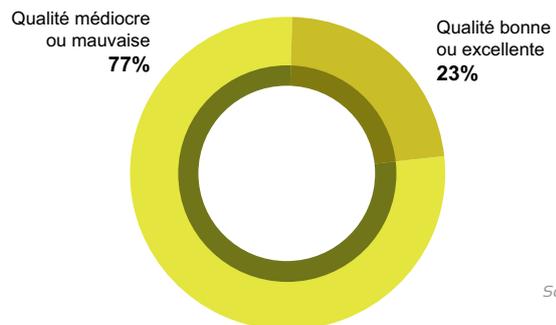
Ainsi, sans remettre en cause le besoin d'une évolution des modes d'évaluation, il apparaît pertinent de représenter la façon dont peut être appréciée la qualité des cours d'eau sur la base des **données de terrain 2010** en **interprétant ces mêmes données avec les 3 "grilles" d'évaluation** utilisées successivement dans les années 1970-1990, 1995-2005, et enfin depuis 2006.



Qualité des cours d'eau en 2010 selon la grille d'évaluation 1971-1995 (Grille 1971)



Qualité des cours d'eau en 2010 selon la grille d'évaluation 1995-2005 (Seq'Eau)



Qualité des cours d'eau en 2010 selon la grille d'évaluation 2006 (état écologique DCE)

Source : AERM 2013

## **S'ASSURER DE LA BONNE CONNAISSANCE DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU ET DES REJETS POLLUANTS AU MILIEU NATUREL**

### **/ CONNAÎTRE LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU, INFORMER LES UTILISATEURS**

Garantir une gestion durable des ressources en eau signifie connaître et maîtriser les prélèvements en eau. L'arrêté du 19 décembre 2011 impose aux préleveurs d'eau d'installer un dispositif de comptage de leurs prélèvements. Si le niveau d'équipement en installations de comptage est élevé dans le domaine de l'industrie, il est plus faible dans les petites communes et chez les agriculteurs irrigants. Afin d'informer ces derniers sur ces nouvelles obligations, l'agence de l'eau a envoyé, courant 2013, un courrier aux communes concernées et a organisé 4 réunions d'information auprès des agriculteurs irrigants alsaciens.

### **/ SUIVRE LES REJETS POLLUANTS INDUSTRIELS**

Le **suivi régulier des rejets polluants d'origine industrielle** est défini par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Il porte sur les rejets dans le milieu naturel, ou, pour les établissements raccordés à un réseau d'assainissement collectif, sur les rejets dans ce réseau. 14% des établissements industriels du bassin Rhin-Meuse mesurent leurs rejets polluants.

## **CONSTRUIRE UN SYSTÈME DE PILOTAGE INTERNE DES ÉTUDES GÉNÉRALES**

Une vingtaine d'études ont été financées par l'agence de l'eau courant 2013.

Parmi elles, celle de l'université de Lorraine qui se penche sur les proliférations de renoncules sur la Moselotte et la Moselle à hauteur de Remiremont dans les Vosges. Cette étude vise à comprendre les raisons de la présence particulièrement importante des renoncules depuis une petite dizaine d'années sur ce secteur.

Autre thème, autre étude : l'agence de l'eau a souhaité connaître l'impact des sels de voiries sur les communautés biologiques (invertébrés) et le fonctionnement des cours d'eau de tête de bassin versant. Suite à un constat d'évolution des teneurs en chlorures dans les eaux de ces cours d'eau, cette première étude visera à évaluer, en laboratoire, l'ampleur de cet impact et à en comprendre ses mécanismes. Si les résultats révèlent des impacts significatifs pour la qualité des cours d'eau considérés, une étude plus fine sera alors engagée afin d'identifier les secteurs nécessitant de mener des actions de réduction de ces pollutions diffuses.

**73%** 

des points de prélèvement en eau  
équipés d'instruments de mesure



*La prolifération des renoncules à l'étude*

# INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC ET LES ACTEURS



## L'INFORMATION SUR LES INTERVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU

Le lancement du 10<sup>ème</sup> programme s'est accompagné d'un **effort important de communication vers les acteurs de l'eau** et les porteurs potentiels de projets pour l'eau afin de présenter les priorités et les modalités des interventions de l'établissement et l'économie générale du programme d'intervention (aides/redevances).

Des communications spécifiques ont été élaborées sur l'arrêt de l'aide au bon fonctionnement en alimentation en eau potable ou sur les modalités d'attribution des primes de résultats.

### / DES FORUMS POUR LES MAIRES

Des **forums des maires** ont été organisés avec les services de l'État et les associations départementales des maires. Ces forums ont eu lieu dans les Ardennes et les Vosges et dans 5 arrondissements en Moselle. Pour les autres départements, ces rendez-vous sont programmés en 2014.

## L'INFORMATION DÉMULTIPLIÉE

### / PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES COLLECTIVITÉS

Les **aides**, pour **démultiplier** sur les territoires les actions d'information, d'éducation et d'animation pour l'eau et les milieux aquatiques, ont concerné en 2013 une **soixantaine de dossiers** portés par des **structures associatives** et les **collectivités** faisant appel, entre autres, à des programmes d'animation (soit une quarantaine d'emplois). Cela a représenté un montant total d'aides de 2,7 millions d'euros. De nombreux partenariats ont été renouvelés en 2013.

### / PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

**300 classes d'eau** pour des enfants âgés de 5 à 10 ans ont été soutenues en partenariat avec l'**Éducation nationale**, avec pour la première fois une inscription en ligne. Quelque 8 000 élèves ont été ainsi impliqués. L'aide de l'agence de l'eau s'est montée à 180 000 euros (600 euros par projet).



*Les supports de communication, tels que Rhin-Meuse infos et le site internet, ont été des vecteurs très importants pour le porté à connaissance des modalités du 10<sup>ème</sup> programme. Une rubrique dédiée, largement consultée, a été créée. Elle s'est enrichie au fil des mois notamment avec la parution des six guides des aides, disponibles dans une version animée.*

60 

dossiers d'animation portés par des associations ou des collectivités

 8 000

élèves impliqués dans 300 classes d'eau



*Préservation des zones humides et de la biodiversité, gestion écologique des espaces verts, importance des richesses aquatiques locales sont les thèmes principaux développés dans le cadre des partenariats.*

Conférence de presse nationale  
au salon des maires, le 20 novembre 2013.

De gauche à droite :  
Elisabeth Dupont-Kerlan, Directrice générale de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema),  
Laurent Roy, Directeur de l'eau et de la biodiversité,  
Paul Michelet, Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et Martin Guespereau, Directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse



## MUTUALISATION

Les agences de l'eau et l'Onema, en lien avec le ministère chargé du développement durable (Direction de l'eau et de la biodiversité), ont **mutualisé un certain nombre de leurs actions de communication de portée générale** dans un **cadre de cohérence commun**. L'agence de l'eau Rhin-Meuse en assure le **pilotage** et le **secrétariat**. Dans ce cadre, on notera la **participation commune** au **Salon des maires et des collectivités locales** avec l'organisation d'une **conférence de presse nationale** en présence du Directeur de l'eau et de la biodiversité.

A cette occasion ont été présentés les résultats de la seconde édition du **baromètre de l'opinion publique - "Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : qu'en pensent les Français ?"** dont l'initiative revient aux partenaires du cadre de cohérence ; cette **démarche mutualisée** pilotée par l'agence de l'eau Seine-Normandie donne aux **parties prenantes** à la fois un **outil d'aide à la décision** et un **outil de communication** qui entre dans l'**évaluation globale de la politique publique de l'eau**, de ses résultats et de sa compréhension par les **citoyens**.

La première édition de l'application "smartphone" des agences de l'eau "qualité rivière" a été présentée également à cette occasion.

 **7 200**

téléchargements de l'application  
**qualité rivière** deux mois  
après son lancement

### / CONSULTATION DU PUBLIC

De novembre 2012 à avril 2013, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a mis en œuvre la **3<sup>ème</sup> consultation du public sur les grands enjeux de l'eau** qui avaient été identifiés par les experts et les acteurs de l'eau dans l'objectif d'élaborer la future stratégie de gestion des ressources en eau à l'horizon de 2020, dans un cadre en partie mutualisé avec les autres agences de l'eau.



CONSULTATION DU PUBLIC :

**25 000**    
réponses au niveau national

L'agence de l'eau a mobilisé ses partenaires associatifs pour être des relais au plus près des territoires. 2 120 réponses ont été reçues (25 000 au niveau national) ainsi que la contribution de 24 assemblées donnant lieu à une exploitation au niveau du bassin puis au niveau national. Sur la base de ces résultats, le document sur les enjeux de l'eau soumis à consultation a été amendé après avis de la Commission information du public et du Comité de bassin. Les résultats ont été publiés et mis en ligne en intégralité sur le site internet.



La qualité des cours d'eau de France métropolitaine sur smartphone et tablette

## / L'AGENCE DE L'EAU PRÉSENTE AUSSI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En complément à ses outils d'information existants (site internet, éditions...), l'agence de l'eau a développé en 2013 sa communication sur les **réseaux sociaux** : Twitter, Facebook, DailyMotion. Une animation régulière, en cohérence avec sa ligne éditoriale, a permis d'accroître la "communauté" qui suit l'actualité de l'agence de l'eau. Il s'agit de vecteurs d'informations intéressants pour toucher plus facilement certains publics (presse nationale notamment), pour **diversifier son approche du traitement de l'information** et être en interactivité avec sa communauté.

A fin 2013, le compte Twitter comptait quelque 700 "followers" et 250 "fans" pour la page Facebook.

## / PORTAIL DOCUMENTAIRE

24 000 références sont désormais accessibles via le **portail documentaire** de l'agence de l'eau. La fréquentation du portail s'accroît également avec une moyenne de **1 500 visites par mois**. Le service personnalisé de **diffusion quotidienne d'information**, suivant leur profil thématique proposés aux plus de 300 abonnés du portail, s'est traduit par l'envoi de 8 700 mails d'information en 2013. Le Centre de Documentation et d'Information organise à l'intention des lycées professionnels des ½ journées d'information et de découverte des domaines d'intervention de l'agence de l'eau et des ressources informationnelles mises à leur disposition.

Dans le cadre d'un **réseau national documentaire dans le domaine de l'eau**, l'agence de l'eau contribue au développement de la diffusion nationale des documents techniques sur l'eau via le portail EauFrance.

L'agence de l'eau assure également une gestion patrimoniale de ses **archives** en lien avec les services des Archives et dans un cadre mutualisé.

**700**   
followers sur Twitter

 **250**  
fans sur la page Facebook

**24 000**   
références accessibles en ligne



**RESSOURCES  
HUMAINES ET  
FONCTIONNEMENT  
DE L'ÉTABLISSEMENT**

## LES RESSOURCES HUMAINES

En 2013, les équipes ont mis en place les dispositions de la première année du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention, ce qui a mobilisé des énergies importantes, en particulier en termes d'information, d'accompagnement et de mobilisation des acteurs et des parties prenantes sur le terrain.

2013 a vu aussi des étapes de travail fondamentales pour la stratégie de l'eau avec l'actualisation des connaissances de l'état des eaux et des pressions ainsi que l'association du public et des acteurs consultés sur l'avenir de l'eau du bassin.

Les rationalisations des moyens se poursuivent, les agences de l'eau, opérateurs de l'État, étant soumises aux obligations de réduction des dépenses publiques fixées par le Gouvernement.

### / PLAFOND D'EMPLOIS EN BAISSÉ

Pour 2013, le plafond d'emplois a été abaissé pour l'ensemble des agences de l'eau à 1 791 ETP (équivalent temps plein annuel). Sur la période de 2013 à 2015, les effectifs devraient baisser de 145 ETP.

Une étude diligentée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, - Direction de l'eau et de la biodiversité -, intitulée "budget base zéro", a servi d'appui aux arbitrages de répartition des effectifs entre les six établissements publics.

Les effectifs de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (en temps de travail effectif) au 31 décembre 2013 était de 195,73 ETP.

Ces réductions d'effectifs ont conduit les agences de l'eau à modifier leurs priorités et leurs organisations.

### / DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN RETRAIT

Pour l'année 2013, les dépenses de fonctionnement de l'établissement ont été réduites de 7%. Cette réduction faisait suite à des économies de 15% déjà réalisées entre 2009 et 2012.

Les dépenses concernant les déplacements, les systèmes d'information, les prestations de services logistiques ont été rationalisées. Des efforts ont été faits pour dématérialiser les processus de gestion.

### / MUTUALISATION

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, les agences de l'eau ont poursuivi leurs efforts de mutualisation et d'actions coordonnées (gestion des redevances, téléservices, achats, traitement des paies, communication, données sur l'eau, ressources humaines).



Les équipes de l'agence de l'eau sont confrontées au défi de réussite des objectifs de la politique de l'eau dans un cadre où leurs moyens sont de plus en plus contraints.

# 195,7 ETP



à l'agence de l'eau Rhin-Meuse  
au 31 décembre 2013

# → -7%

sur les dépenses de fonctionnement  
de l'établissement



*Définir des valeurs communes dans le cadre des projets d'unités*

## Un nouveau contrat de performance

Les agences de l'eau ont engagé avec leur tutelle, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, un travail sur le nouveau contrat d'objectifs et de performance pour les années 2013-2018 avec une partie commune aux six agences de l'eau et une partie spécifique à chaque bassin et agence de l'eau. Les conseils d'administration ont adopté ces projets signés ensuite par le ministre fin 2013.

Les services de l'agence de l'eau ont participé activement à la préparation de ce nouveau contrat et assuré en particulier dans un cadre mutualisé la conception du document support.

## Un projet pour l'établissement

La démarche du projet d'établissement engagée avec l'ensemble des agents de l'agence de l'eau s'est poursuivie en 2013, en particulier dans le cadre de projets d'unités.

### LES VALEURS

- le sens du service public (équité de traitement, intégrité, solidarité, transparence)
- la protection de l'environnement
- l'exemplarité environnementale
- le respect des générations futures
- l'innovation au service de l'amélioration des milieux

### LES AXES STRATÉGIQUES

- améliorer la lisibilité et la visibilité sur nos missions et nos métiers

## PILOTAGE ET CONTRÔLE

### Qualité et contrôle interne comptable et financier

L'agence de l'eau est **certifiée ISO 9001**. L'audit de suivi 2013 a validé la solidité de la démarche en ne constatant aucun écart à la norme.

Les services de l'agence de l'eau ont poursuivi la **démarche de contrôle interne comptable et financier**, qui entre dans le cadre de la certification des comptes de l'État. Le Conseil d'administration a été régulièrement informé de l'avancement de la démarche dont la finalité sera de faire certifier les comptes de l'établissement avant la fin de son 10<sup>ème</sup> programme d'intervention.

### Écoresponsabilité

2013 constitue la première année du nouveau **Plan Administration Exemple** de l'agence de l'eau qui couvre la période 2013-2018.

Ce plan engage l'agence de l'eau dans une gestion plus durable des bâtiments, des déplacements moins polluants et une organisation des activités plus économe en ressources naturelles.

La baisse des déplacements professionnels en voiture, en 2013, a eu pour conséquence une diminution des rejets de gaz à effet de serre. L'établissement a également fait l'acquisition de deux véhicules électriques.

Une campagne de sensibilisation a été menée vis-à-vis du personnel pendant la semaine de la mobilité.

Le nombre d'imprimantes en service a été réduit de moitié.

Enfin, dans le cadre du programme d'intervention, la politique d'aides à des projets intégrant la dimension "développement durable" a été mise en œuvre.

#### Développement durable et assainissement

Un logiciel permettant d'évaluer les performances environnementales de systèmes d'assainissement complets (réseaux de collecte et station d'épuration) va être testé auprès de quelques collectivités pilotes. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat. Le conseil général du Bas-Rhin, le syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle, l'IRSTEA (organisme de recherche) et l'agence de l'eau pourront ainsi affiner leur connaissance des outils d'évaluation environnementale dans le secteur de l'assainissement.

Un autre axe de travail pour l'agence de l'eau est de promouvoir la réutilisation des matériaux lors des chantiers d'assainissement ou d'eau potable. Un premier retour d'expérience a pu être présenté au cours d'une journée co-organisée à l'automne 2013 avec la Fédération lorraine des travaux publics.



*Mise en œuvre par les équipes de l'agence de l'eau du nouveau programme d'intervention*



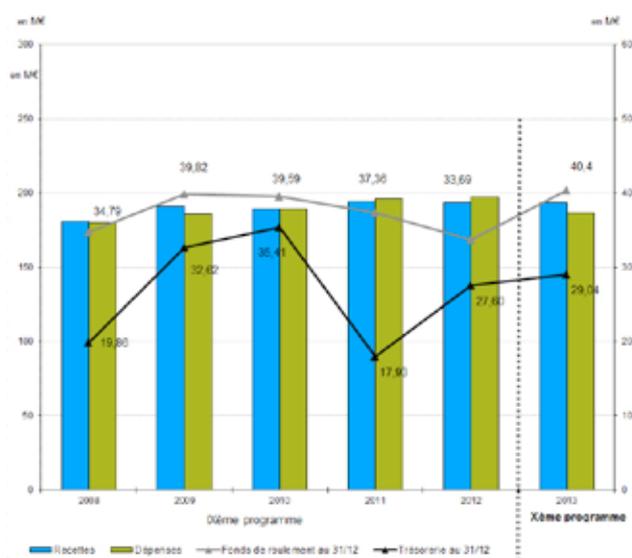
## RÉALISATION DU BUDGET 2013

Au cours de l'exercice 2013 dans le domaine des interventions (en dehors des dépenses courantes et de la contribution à l'Onema) l'agence de l'eau a :

- accordé 159,6 millions d'euros d'aides (autorisations d'engagement 2013) ;
- dépensé 157,5 millions d'euros (crédits de paiement 2013 pour tous les programmes confondus y compris les transformations de prêt en subvention) ;
- dégagé (annulé) 11,9 millions d'euros sur les autorisations d'engagement (tous programmes confondus) ;
- diminué le reste à payer sur les programmes antérieurs de 89,58 millions d'euros.

Le taux de consommation des dépenses est de 98% dont 100% pour les interventions.

Quant aux recettes de redevances, le taux de réalisation est de 101%.



### Exécution financière des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> programmes

Source : AERM 2013

### Ressources 2013 (en millions d'euros)

Redevances de pollution	Montants	Répartition
Collectivités	84,36	43,64%
Industries	7,99	4,13%
Agriculture	0,05	0,03%
Pollution diffuse	4,53	2,34%
<b>Total redevances de pollution</b>	<b>96,93</b>	<b>50,14%</b>
<b>Modernisation des réseaux de collecte</b>		
Collectivités	52,57	27,19%
Industries	1,48	0,77%
<b>Total redevances de collecte</b>	<b>54,05</b>	<b>27,96%</b>
<b>Redevances de prélèvement</b>		
Collectivités	16,58	8,58%
Industries	10,15	5,25%
Agriculture	0,13	0,07%
<b>Total redevances de prélèvement</b>	<b>26,86</b>	<b>13,89%</b>
<b>Protection du milieu aquatique</b>	<b>0,75</b>	<b>0,39%</b>
<b>TOTAL REDEVANCES</b>	<b>178,59</b>	<b>92,38%</b>
Remboursement des prêts (net des transformations)	13,03	6,74%
Régularisations "transformations des prêts"	0,51	0,26%
Produits financiers et divers	1,20	0,62%
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>193,33</b>	<b>100%</b>

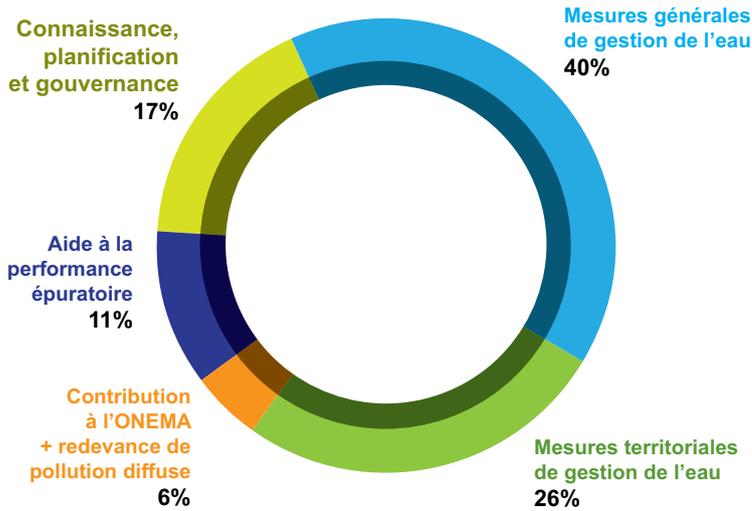
### Emplois 2013 (paiements, en millions d'euros)

Lutte contre la pollution	Montants	Répartition
Collectivités	64,09	34,34%
Industries	19,58	10,49%
Agriculture	10,49	5,62%
Elimination des déchets	1,62	0,87%
Assistance technique	2,25	1,21%
Primes collectivités	21,00	11,25%
<b>Total lutte contre la pollution</b>	<b>119,03</b>	<b>63,78%</b>
<b>Gestion des milieux</b>		
Restauration et gestion des milieux aquatiques	13,85	7,42%
Eau potable (gestion, protection...)	14,36	7,69%
<b>Total gestion des milieux</b>	<b>28,21</b>	<b>15,12%</b>
<b>Conduite et développement des politiques</b>		
Etudes générales et connaissances	7,42	3,98%
Action internationale	1,07	0,57%
Information, communication	1,26	0,68%
<b>Total conduite et développement des politiques</b>	<b>9,75</b>	<b>5,22%</b>
<b>TOTAL INTERVENTIONS</b>	<b>156,99</b>	<b>84,12%</b>
Dépenses générales de l'établissement	18,24	9,77%
Régularisations liées aux interventions	0,47	0,25%
Régularisations "transformations de prêts"	0,50	0,27%
ONEMA* + fraction de reversement de la redevance de pollution diffuse	10,42	5,58%
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>186,62</b>	<b>100%</b>
<b>Abondement du fonds de roulement</b>	<b>6,71</b>	
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>193,33</b>	

\* ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

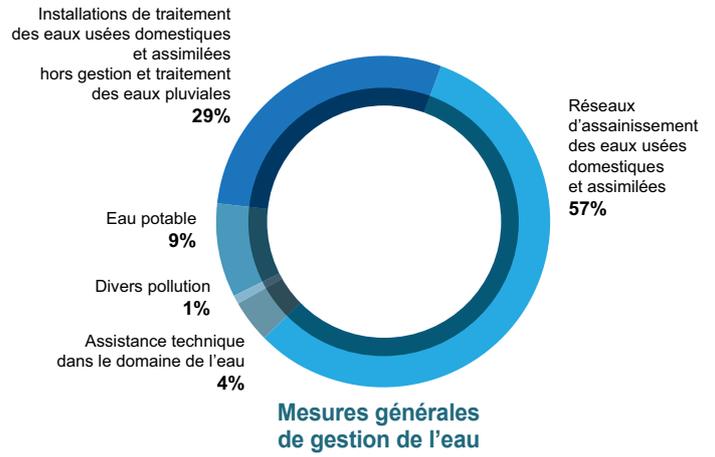
# EXÉCUTION DU 10<sup>ÈME</sup> PROGRAMME EN 2013

Au cours de l'année 2013, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé 188,57 millions d'euros d'autorisations d'engagement dont 159,6 millions d'euros d'interventions.

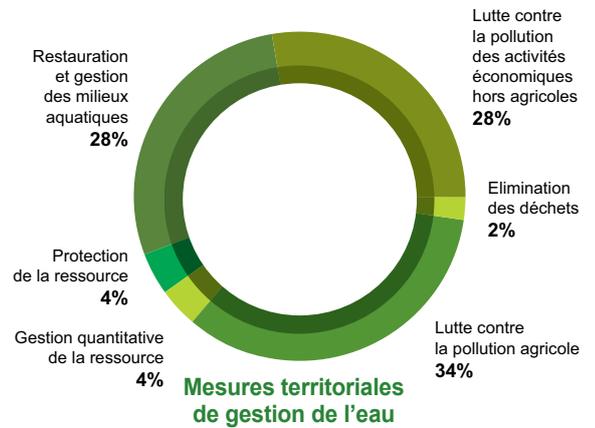


Répartition des autorisations d'engagement pour 2013

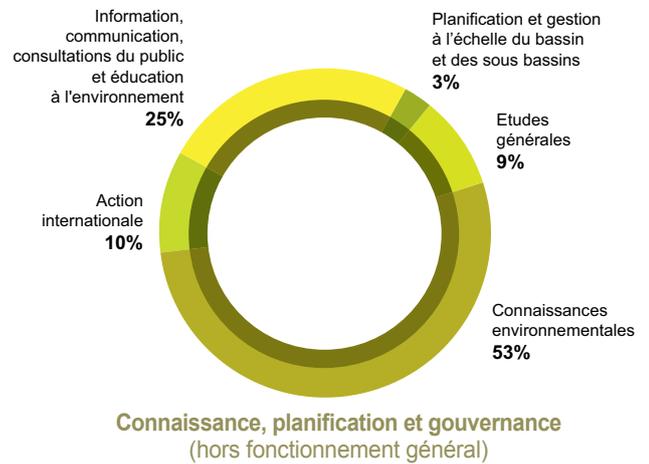
Source : AERM 2013



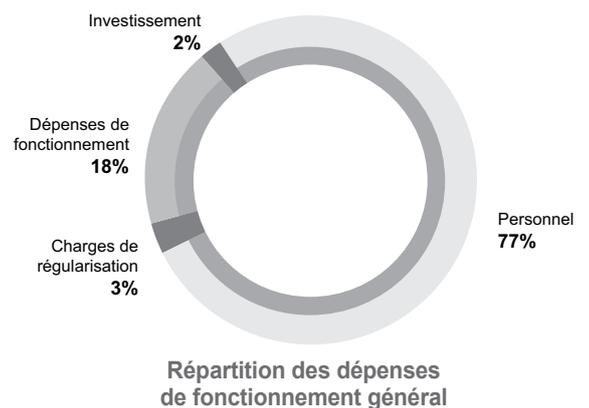
Mesures générales de gestion de l'eau



Mesures territoriales de gestion de l'eau



Connaissance, planification et gouvernance (hors fonctionnement général)



Répartition des dépenses de fonctionnement général

Le taux de consommation du contingent des autorisations d'engagement interventions 2013 est de 96,2% après décision modificative n°3.

A noter qu'il passe à 100% pour les aides à l'assainissement et l'agriculture.

### S'agissant des contrats

Les tranches de contrat engagées ont représenté 33,6% (46,74 millions d'euros) des aides engagées au cours de l'exercice 2013 hors aides à la performance épuratoire. En 2012, ce taux était de 35,5%.

A titre d'exemple,

- 2,09 millions d'euros pour la communauté de communes de la Largue (dpt 67) ;
- 1,47 million d'euros pour la communauté de communes de Cattenom (dpt 57) ;
- 0,92 million d'euros pour l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (dpt 55).

### S'agissant des aides isolées

Ces aides représentent 79,20 millions d'euros sur le contingent 2013 dont :

- 3,91 millions d'euros pour l'agence de services et paiement (ASP) ;
- 3,31 millions d'euros pour le SIVOM du bassin de l'Ehn (dpt 67) ;
- 1,46 million d'euros pour la commune de Sarrebourg (dpt 57) ;
- 0,97 million d'euros pour le syndicat intercommunal de la Vallée du Rabodeau (dpt 88).

S'agissant des autres opérations, elles représentent 34,12 millions d'euros, dont 21 millions d'euros au titre de l'aide à la performance épuratoire.



## SITUATION AU 31 DECEMBRE 2013 DES AIDES ACCORDEES DURANT LES 7<sup>ÈME</sup>, 8<sup>ÈME</sup>, 9<sup>ÈME</sup> ET 10<sup>ÈME</sup> PROGRAMMES

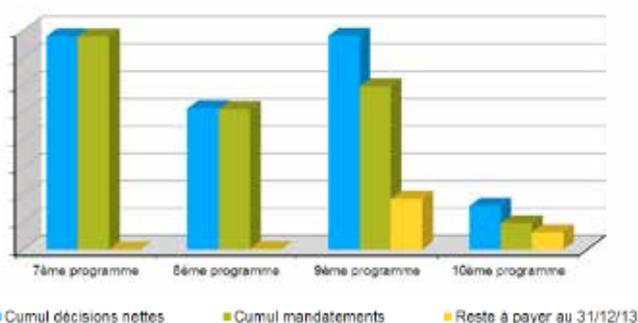
L'année 2013 se caractérise aussi par le paiement et le dégageement des aides attribuées les années précédentes.

Pour le 7<sup>ème</sup> programme, les dégageements ont été de 0,05 million d'euros. Le reste à payer s'élève à 0,64 million d'euros.

Pour le 8<sup>ème</sup> programme, les paiements et les dégageements ont été respectivement de 0,53 million d'euros et de 0,34 million d'euros. Le reste à payer s'élève à 2,82 millions d'euros.

Pour le 9<sup>ème</sup> programme, les paiements et les dégageements sont respectivement de 89,05 millions d'euros et de 11,06 millions d'euros. Le reste à payer s'élève à 118,72 millions d'euros.

Pour le 10<sup>ème</sup> programme, les paiements et les dégageements sont respectivement de 67,92 millions d'euros et de 0,45 million d'euros. Le reste à payer s'élève à 91,69 millions d'euros.



Source : AERM 2013

### Exécution au 31/12/13 des décisions d'aides (en millions d'euros)

# Tableau de synthèse des indicateurs

domaine	objectif	sous-objectif	indicateur	nom	CIBLES				
					2013	2014	2015	2016	2017
<b>GOVERNANCE, PLANIFICATION, INTERNATIONAL</b>									
G-1	Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale								
G-1.1	Construire le SDAGE 2016-2021 et contribuer à l'élaboration puis à la mise en œuvre des programmes de mesures		G-1.1	Respecter les échéances de mise en œuvre du SDAGE-PDM	oui	oui	oui	oui	oui
G-1.2	Soutenir la planification collective de l'eau à l'échelle des bassins versants pour l'élaboration de projets territoriaux		G-1.2 A	Nombre de SAGE	3	4	6	6	9
			G-1.2 B - AERM	Taux de réalisation des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)	en attente	50%	80%	ND	ND
G-2	Renforcer l'aide au développement dans le domaine de l'eau								
G-3	Sensibiliser et informer le public								
<b>CONNAISSANCE (milieux aquatiques, pressions)</b>									
C-1	Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et dans un délai raisonnable								
C-1.1	Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et compréhensibles concernant la qualité des eaux		C-1.1	Date de mise en ligne des données sur le portail de bassin	21/10/13	<30/09/N	<30/09/N	<30/09/N	<30/09/N
C-1.2	Répondre aux demandes de données environnementales dans un délai d'un mois								
C-2	Mettre en œuvre une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021								
			C-2.1	Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique, pour l'année N-1	19%				indicateur de contexte
C-3	S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel								
C-3.1	S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau		C-3.1	Taux de points de prélèvements équipés d'instruments de mesures	74,70%	74%	78%	82%	86%
C-3.2	S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel								
C-3.2	Taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants				14%	18%	21%	24%	27%
C-4	Construire un système de pilotage interne des études générales								
			C-4.1 - AERM	Etudes générales mises en œuvre chaque année (nombre d'études)	oui	3	3	3	3
<b>PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION</b>									
P-1	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions								
P-1.1	Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable		P-1.1A	Captages prioritaires avec programme d'action (nombre cumulé)	47	51	61	71	81
			P-1.1B	Captages bénéficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programmes spécifiques (nb cumulé)	86	50	55	60	65
P-1.2	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions								
			P-1.2	MAE ou programmes spécifiques (ha/an)	2020	2000	2500	3000	3500
P-2	Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides								
P-2.1	Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques		P-2.1A	Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés (km/an)	276,50	500	600	700	750
			P-2.1B	Continuité écologique totale (nombre d'ouvrages/an)	25	40	50	60	70
			P-2.1C	Continuité écologique « obstacles » liste 2	ND	ND	ND	ND	ND
P-2.2	Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état								
			P-2.2	Zones humides (restaурées/acquises en ha)	26/321	115/400	140/450	150/500	170/550
P-3	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions								
P-3.1	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions								

	indicateur national
	indicateur de contexte
	indicateur propre au bassin
	indicateur non utilisé à Rhin-Meuse

P-3.1A	Eaux résiduaires urbaines (ERU) (nombre de stations d'épuration)	0	2	1	0	0	0
P-3.1B	Solidarité urbain-rural (SUR) (en M€/an)	10,21	17,47	17,06	16,55	15,84	15,37
P-3.1C	Assainissement non collectif (ANC) (nombre d'installations)	348	500	750	1000	1500	2000
P-3.2	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions						
P-3.2	Demande chimique en oxygène (ratio N-1/N-2)	0,974	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1
P-3.3	Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques						
P-3.3A	Toxiques (substances dangereuses prioritaires) (en kg)	160	1200	1200	ND	ND	ND
P-3.3B	Évolution des ventes de produits phytosanitaires						
P-4	Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux						
P-4.1	Contrat littoral						
P-4.2	Port						
P-4.3	Vulnérabilité						
P-5	Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau						
P-5.1	Prélèvements						
P-5.2	Nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau						
<b>REDEVANCES</b>							
R-1	Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles de recettes de chaque agence de l'eau et des plafonds annuels fixés dans la Loi de finances						
R-1.1	Taux de réalisation des recettes de redevances	101%	100%	100%	100%	100%	100%
R-1.2	Recettes de redevances sous plafond (en M€)	168,18	160,55	158,70	157,03	155,35	154,13
R-2	Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables						
R-2.1	Taux de redevances contrôlées	13%	18%	18%	18%	18%	18%
R-2.2	Taux de redevables contrôlés	8,8%	6%	6%	6%	6%	6%
R-2.3	Somme des redressements effectués dans l'année						
<b>PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONS TRANSVERSES</b>							
F-1	Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des agences de l'eau						
F-1.1	Prise en compte des risques psychosociaux	oui	oui	oui	oui	oui	oui
F-1.2 - AERM	Taux de mobilité interne	6%	2%	3%	3%	5%	5%
F-2	Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficacité de l'action publique						
F-2.1	Consolider une démarche qualité structurante						
F-2.1	Renouvellement de la certification qualité	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi
F-2.2	Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace						
F-2.2	Contrôle interne comptable et financier	mis en place	rapport	rapport	rapport	rapport	rapport
F-3	Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses tout au long du programme						
F-3.1	Niveau du fonds de roulement en mois de dépenses décaissables	2,6	2,13	1,71	1,21	1,13	1
F-4	Renforcer l'efficacité de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques						
F-4.1	Niveau des dépenses de fonctionnement	- 7%	- 4%	- 4%	ND	ND	ND
F-4.2	Efficacité de l'agence de l'eau en ETP au 31/12 [ ] : Sous réserve des notifications de plafonds d'emplois	195,73	[ 193 ]	[ 189 ]	ND	ND	ND
F-5	Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'éco-responsabilité de l'agence de l'eau						
F-5.1	Contribuer à la modernisation des pratiques de l'Etat via la dématérialisation						
F-5.1	Télédéclaration des redevances	38,1%	40%	42%	45%	47%	50%
F-5.2	Assurer un fonctionnement éco-responsable de l'agence de l'eau						
F-5.2A - AERM	CO <sub>2</sub> bâtiment (émissions en t)	285	218	211	205	201	197
F-5.2B - AERM	CO <sub>2</sub> déplacements professionnels (émissions en t)	120	141	134	127	121	115



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
[agence@eau-rhin-meuse.fr](mailto:agence@eau-rhin-meuse.fr)

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

